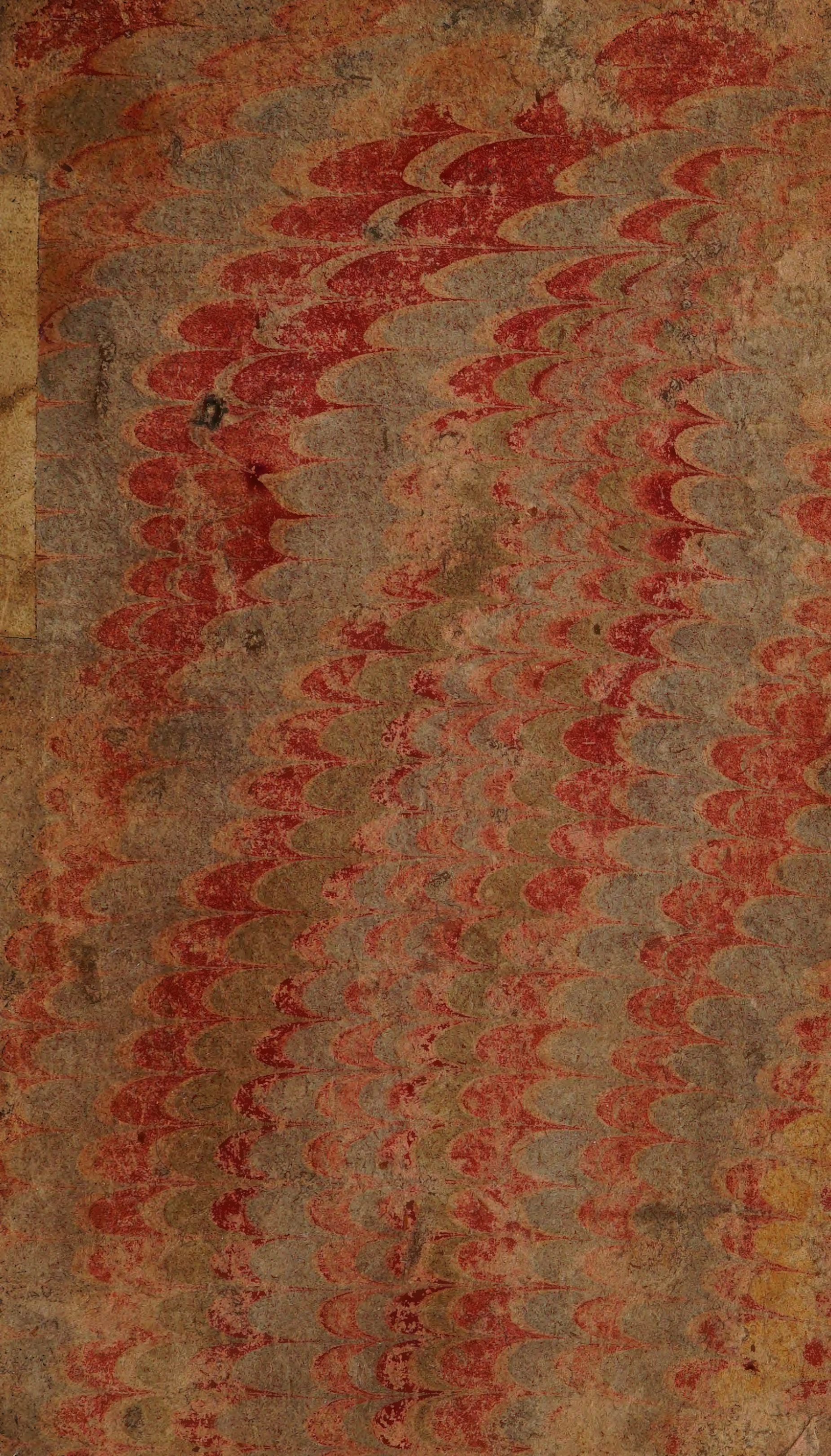



400481 A
F. XVIII S
18/p

LE SEUL PRÉSERVATIF *DE LA* PETITE VÉROLE,

OU

NOUVEAUX Faits & Obſervations qui confirment qu'un Particulier, un Village, une Ville, une Province, un Royaume, peuvent également ſe préſerver de cette maladie, en Europe.

TROISIEME Mémoire pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire de la petite Vérole, dans lequel on répond à toutes les objections faites à ce ſujet.

Par M. PAULET, Docteur en Médecine des Facultés de Paris & de Montpellier, de la Société & Correſpondance Royale de Médecine.

Ruſticus expectat dùm defluat Amnis, at ille
Labitur & labetur in omne volubilis ævum. *HORAT.*



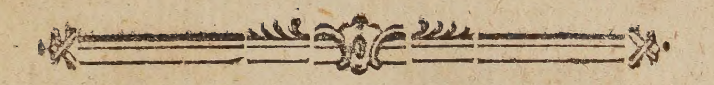
A AMSTERDAM;
Et ſe trouve à PARIS,
Chez RUAULT, Libraire, rue de la Harpe.

MDCC. LXXVI.

PIROUX

M. Linguet fait l'éloge de cet ouvrage dans le tome I de ses annales, p. 357–367. et dit que M. Paulet est bon écrivain et philosophe sensible, autant que Médecin éclairé.





Approbation de la Société & Correſpondance Royale de Médecine.

Extrait des Regiſtres de la Société & Correſpondance Royale de Médecine du 1 Octobre 1776.

LA SOCIÉTÉ & Correſpondance Royale de Médecine nous ayant nommés M. Bouvart & moi, pour examiner un Traité qui a pour titre : *Le ſeul préſervatif de la petite Vérole*, *par M. Paulet*, nous avons lû cet Ouvrage avec la plus grande attention.

L'Auteur recherche dans la première Partie s'il eſt poſſible que l'air communique la petite vérole ? Après avoir diſtingué avec ſoin les molécules vraiment contagieuſes d'avec celles qui ne ſont que fétides, ou méphitiques, il compare le virus variolique avec tous les virus connus ; aucun d'entre eux n'ayant à beaucoup près autant de mobilité qu'on le croit ordinairement ; & des exemples authentiques ayant prouvé 1°. que la petite vérole a été éloignée, à force de ſoins, de pluſieurs pays & de pluſieurs maiſons religieuſes, 2°. qu'elle a été pluſieurs fois imprudemment apportée par des hardes ou linges, ou autres matières imprégnés de ſon levain, il en a conclu que l'air ne contribue point à ſa propagation.

La deuxieme Section contient un assez grand nombre de faits & de certificats qui prouvent que plusieurs cantons ont été pendant longtemps exempts de la petite vérole : c'est d'après ces témoignages que l'Auteur assure qu'elle n'est pas aussi générale que plusieurs personnes le pensent ; ce qui rend plus facile en même-temps & plus sûre l'exécution des mesures qu'il propose.

Dans la troisieme Section M. Paulet décrit la marche que suit la petite vérole dans les Villes. Il peint tous les dangers des abus qui se commettent journellement à cet égard ; il la compare avec raison à un incendie dont on n'apperçoit guères les ravages que lorsqu'il n'est presque plus possible de les arrêter. Les détails immenses de la Société, dont les communications sont innombrables, sur-tout lorsque personne n'est sur ses gardes, sont les moyens, qui, suivant M. Paulet, donnent à la petite vérole toute l'étendue qu'elle n'a que trop souvent.

L'Auteur finit dans la quatrieme & cinquieme Section, en établissant la nécessité de prendre des précautions contre la propagation d'une maladie qui n'ayant pas toujours existé, peut, selon lui, être anéantie lorsqu'on s'en occupera sérieusement. Tout cet art consiste en deux points : 1°. à empêcher, autant qu'il est

possible, la communication : 2°. à désinfecter les surfaces imprégnées du virus variolique.

Ces principes sont des conséquences toutes naturelles de ce qui vient d'être exposé, & sans entrer dans la premiere discussion, savoir, si l'air communique la contagion ; question jusqu'à un certain point abstruse, difficile, & sur laquelle la Société ne doit prendre dans ce moment aucun parti ; il suffit que la contagion soit bien démontrée, pour que l'on doive écarter toutes les occasions qui servent à la propager.

Nous pensons donc avec M. Paulet, qu'on ne sauroit se donner trop de soins pour empêcher que ceux qui ont la petite vérole, & sur-tout ceux qui sont encore convalescens, ne communiquent librement avec les autres hommes, & pour purifier tout ce qui peut avoir été infecté par leur contact. Nous pensons même que l'on devroit user des mêmes moyens pour toutes les maladies contagieuses, surtout lorsqu'elles sont épidémiques ; & si l'épizootie, qui a régné dernièrement, a cédé à une désinfection exacte, à combien plus forte raison est-il à souhaiter que le Gouvernement favorise & ordonne même des opérations qui concernent la santé des hommes. Ainsi, après avoir applaudi à la partie théorique de l'Ouvrage de M. Paulet, que nous trouvons bien

fondée, nous croyons que la SOCIÉTÉ doit en adopter avec empressement les résultats, & leur donner toute son approbation (1).

Signé, BOUVART & VICQ D'AZYR.

Je certifie que le présent rapport est en tout conforme à celui que contiennent les registres de la Société Royale dont il est extrait. A Paris, ce 3 Octobre 1776. VICQ D'AZYR.

(1) (*Note de l'Auteur*). Cette Approbation a été lue dans une des assemblées générales de cette Société, que le Roi vient de créer, & dont l'objet principal est la recherche des causes des maladies épidémiques & épizootiques, ainsi que celle des moyens de toute espece les plus propres à les combattre, ou à les éloigner de nos climats. Cette Société n'est composée jusqu'à présent que de Médecins. Ceux qui résident à Paris sont, suivant l'ordre du tableau, MM. Bouvart, Delassonne (Directeur), Poissonnier, Geoffroy, Lorry, Maloet, Poissonnier Despérieres, Mauduyt de la Varenne, A. L. de Jussieu, Caille, Paulet, Roussille de Chamseru, Saillant, de Lalouette, Vicq d'Azyr (premier Correspondant), Delaporte, Jeanroy, Thouret.

L'Auteur n'expose ici les noms des Médecins qui la composent, que pour donner au Public la preuve qu'il a l'avantage de voir plusieurs de ses Confreres, même des plus célèbres, qui pensent à peu-près comme lui au sujet de la petite vérole; ce qui semble bien capable d'inspirer quelque confiance aux moyens qu'il propose.

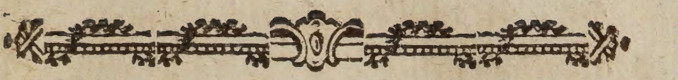


TABLE
DES SECTIONS.





INTRODUCTION.

Si la petite vérole avoit exiſté de tout temps, & chez tous les peuples; ſi tous les hommes en portoient le germe dans leur ſang, & qu'il fût néceſſaire de lui payer, comme on a dit, un tribut; ſi ſon principe encore mêlé au fluide que nous reſpirons, la rendoit inévitable; enfin, ſi ces différentes ſources indiquées n'étoient imaginaires & contradictoires, qu'il y en eût une ſeule de bien prouvée, il ſeroit abſurde de propoſer aux hom-

mes de ſe délivrer de la petite vérole. Semblable au Minotaure de Crète, qu'on ne pouvoit aſſouvir de victimes humaines, ce ſeroit un monſtre auquel il faudroit ſans ceſſe ſacrifier.

Mais, ſi au-lieu d'un germe inné, il n'y a que des levains étrangers qui donnent ſeuls la maladie ; ſi l'air ne l'a jamais tranſmiſe ; ſi elle n'attaque un individu que lorſqu'il ſe trouve expoſé à l'impreſſion de ces levains ; ſi elle ne pénètre jamais dans les villes & les campagnes que par quelque cas fortuit ; ſi elle n'y devient épidémique que par la négligence des habitans, ou par un défaut de police à cet égard ; ſi toutes les fois qu'on s'eſt aviſé de ſe pré-

cautionner contre elle, on s'en eſt toujours garanti ; ſi les lumières du ſiècle doivent nous préſerver, au moins, de la ſuperſtition de payer des tributs, de ſacrifier des victimes aux monſtres ; ſi toutes ces propoſitions ſont vraies, ſi elles peuvent être prouvées & démontrées, on ſera forcé de convenir qu'il eſt étonnant que preſque tout ce qu'on a dit juſqu'ici, pour le prouver, ait été ſans réponſe & ſans effet, & qu'un fléau de cette nature exerce toujours ſes ravages parmi nous.

Avant d'entreprendre la diſcuſſion & l'éclairciſſement de tous ces points, on prie le Lecteur de ſe rappeller ce qui a été dit dans l'*Hiſtoire de la petite*

vérole, publiée en 1768 (1) & dans les Mémoires qui lui ont ſervi de ſuite. On croit y avoir déja prouvé :

1°. Qu'avant l'époque de la naiſſance de Mahomet, il n'avoit jamais été queſtion de la petite vérole dans le monde ; que les monumens reçus de l'antiquité ; le ſilence abſolu de tous les Hiſtoriens, de tous les Médecins ſur une maladie auſſi remarquable ; les circonſtances qui favoriſerent ſa naiſſance, ſa premiere irruption dans nos climats ; le nom même de la maladie juſqu'alors inconnu, tout atteſtoit ſa nouveauté en Europe :

---

(1) Cet Ouvrage ſe trouve aujourd'hui chez Didot le jeune, Libraire, quai des Auguſtins, & chez Ruault, rue de la Harpe.

2°. Que l'idée d'un germe inné ne pouvant jamais s'accorder avec cette nouveauté, ni avec la contagion, ni avec les faits, n'étoit fondée sur aucun principe raisonnable, étoit d'ailleurs dénuée de toute preuve, de toute vraisemblance, insoutenable, & digne tout au plus du peuple crédule & superstitieux qui nous l'avoit transmise, tel que le peuple Arabe infecté de mille préjugés & par conséquent de mille maux contagieux.

On croit y avoir prouvé de plus, que l'air de l'atmosphere ne se chargeoit jamais des vrais levains de cette maladie, qu'un grand nombre de peuples sur la terre, en étoit encore à l'abri; que d'autres s'en étoient entierement délivrés, & que

nous, ayant le bonheur de vivre dans les climats les plus tempérés de l'Univers, ſous le Ciel le plus pur, ſous le Gouvernement le plus éclairé, nous aurions plus de facilités que tout autre peuple pour nous en défendre.

On eſt convenu de pluſieurs faits; on a avoué l'abſurdité du germe inné d'une maladie accidentelle: on n'a pû conteſter ſa nouveauté en Europe: on n'a pu ſe refuſer à l'évidence de la contagion, prouvée par mille faits & démontrée par tous les accidens de l'inoculation. Mais, en accordant l'effet du contact immédiat des levains de la maladie, encore exiſtans, ou ſur la peau des malades, ou ſur des matières qui en étoient impré-

gnées ; on n'a pas cru devoir exclure tout-à-fait l'air du nombre des corps qui pouvoit ſervir à ſa communication. De-là les doutes ſur la facilité, ſur la poſſibilité même de s'en défendre. L'appareil des précautions a paru une Hydre plus effrayante encore que la maladie. C'eſt pour achever de convaincre que l'air ne la communique point ; c'eſt pour diſſiper tous les doutes, à cet égard ; c'eſt pour faire évanouir ce phantôme effrayant de l'appareil des précautions ; c'eſt pour démontrer, enfin, par des exemples frappans & nouveaux, la facilité de s'en défendre par les moyens les plus ſimples & les plus naturels, qu'on publie aujourd'hui cet écrit. On demande pardon au Lecteur d'être obligé

de lui dire, tant qu'il aura les bras croiſés en regardant la maladie.

Ruſticus expectat dum defluat Amnis ;
at ille
Labitur & labetur in omne volubilis
œvum.





SECTION PREMIERE.

Dans laquelle on examine si l'air communique la petite vérole.

UNE des premieres & des plus intéressantes questions à éclaircir, consiste à savoir si l'air peut se charger des miasmes ou levains de la petite vérole ? Car s'il s'en charge, il paroît impossible, dit-on, d'en arrêter le cours. Pour s'en convaincre, ce seroit peut-être en vain qu'on établiroit d'abord, que dans un cas douteux, tel qu'on pourroit supposer celui-ci, où les raisons de nier & d'affirmer seroient égales ; celui qui soutiendroit que l'air ne communique point cette maladie, fondé sur l'analogie, en la comparant aux autres maux contagieux qui ne se communiquent point par la voie de l'air, tels que la gale,

la lèpre, les maux vénériens, & tant d'autres, auroit déja une forte préſomption & preſque une preuve en ſa faveur. Il pourroit ajouter que ſi l'air communiquoit la petite vérole, tout ce qui vit dans cet élément, tout ce qui reſpire, recevroit environ vingt-cinq mille fois par jour, dans ſes trachées ou ſes poumons, des ſemences peſtiférées, ſans en être affecté, ſans reſſentir la moindre incommodité, la moindre irritation, ce qui, malgré toute la ſubtilité des argumens des écoles, répugne également à la ſaine raiſon, à toutes les notions qu'on a ſur la délicateſſe du tiſſu des poumons, ſur l'irritabilité des bronches.

Ainſi, dans la ſuppoſition même que les vrais miaſmes varioleux fuſſent volatils, on ſeroit au moins obligé de borner cette atmoſphere varioleuſe à une certaine étendue, comme à l'air qui environne le malade, ou à celui de quelque eſpace déterminé; mais il ſera aiſé de prouver que dans

aucun cas, ſoit de près, ſoit de loin, l'air ne ſert jamais de véhicule à la petite vérole.

La formation premiere de la plupart des maladies contagieuſes, leur origine *ab ovo* eſt encore un myſtere impénétrable à l'homme. C'eſt le *quid divinum* dont la recherche, preſque toujours infructueuſe & vaine, en occupant l'eſprit, tue ſouvent le corps, a prouvé bien des fois, plus de témérité que de ſageſſe, plus d'extravagance que de raiſon, & a toujours produit plus de mal que de bien. Mais ces contagions étant une fois formées, & roulant depuis long-tems dans le monde; la Nature n'a pas permis qu'elles ſe communiquaſſent par la voie de l'air. Si cela étoit, ſi malheureuſement cette eſpèce de circulation avoit lieu, toutes les barrieres qu'on leur oppoſe avec tant de ſuccès, deviendroient inutiles, toutes les précautions vaines, toutes les quarantaines ridicules; tous ces fléaux

portés rapidement d'un hémiſphère, d'un pôle à l'autre, auroient bientôt dévaſté tous les lieux, déconcerté toute la ſagacité des hommes; toute la race humaine ſeroit bientôt exterminée.

Heureuſement, malgré les clameurs de ces hommes à ſyſtêmes, qui ſans attention & ſans fondement, inculpent toujours l'air, font dériver tous les principes des maladies de cet élément; parce que cela eſt commode, & qu'on explique tout aiſément, mais d'une maniere à déſeſpérer le genre humain, ſi cela étoit vrai; les Souverains, les Magiſtrats, plus ſages qu'eux, prennent des meſures pour éloigner ces fléaux, font obſerver une police rigoureuſe, & ſauvent ainſi malgré eux, & celui qui admet des miaſmes aëriens, & celui qui reconnoît la force du frein qui les arrête à la barrière. C'eſt ainſi qu'on a vû, un million de fois, pour le bonheur du genre humain, tandis qu'on diſputoit encore dans les écoles, ſur

l'infection de l'air & l'impossibilité de s'en défendre, les Souverains, les Magistrats, publier des ordonnances, prendre des précautions contre les contagions, les faire cesser subitement, & démontrer, par un seul acte, & l'impuissance de l'air dans ce cas & la futilité de tous les argumens contre l'expérience.

On pourroit citer, par milliers, des preuves de ces sortes de faits; mais ils sont trop connus. Ne vient-on pas de voir, tout récemment, dans la derniere guerre de Pologne, où les Turcs avoient apporté la peste, le Souverain de cette contrée, au moyen d'une Ordonnance donnée à tems, d'un fossé creusé profondément & garni d'un cordon de troupes, &c. opposer une barriere invincible au fléau, arrêter ses progrès, & mettre en sûreté le reste de l'Europe; sans donner seulement le tems aux sçavants systématiques de raisonner, ou d'expliquer ce phénomène.

Mais, puiſqu'il faut encore raiſonner & diſputer, une fois pour toutes, ſur la maniere dont la petite vérole ſe communique; eſſayons de prouver qu'aucun fait, aucune obſervation, rien n'autoriſe à penſer que cette maladie puiſſe ſe tranſmettre par la voie de l'air, & qu'au contraire, toutes les obſervations, tous les faits, toutes les expériences ſe réuniſſent pour prouver qu'elle ne ſe communique pas par cette voie.

Il ſemble qu'on ſeroit en droit de demander aux partiſans de l'air varioleux, quelque fait, quelque exemple qui prouve leur aſſertion, ou du moins qui la rende vraiſemblable. Mais ils ne citent rien; ils ne produiſent aucun fait, aucune obſervation claire. Ils partent d'une ſimple hypothèſe pour combattre des faits; & ils ſe fondent, par analogie, ſur la diviſion, ſur l'expanſibilité phyſique des corps; ſur la fétidité, la malignité de certaines vapeurs; com-

me si, en bonne logique, on étoit en droit de conclure, que parce qu'il y a dans la nature des corps pernicieux ou fétides, très-expansibles dans l'atmosphere, les levains de la petite vérole devoient être de même, & donner ainsi la maladie.

Mais il sera aisé de prouver que ses vrais levains ne se volatilisent jamais; que s'ils se volatilisoient, ils perdroient bientôt toute leur activité, & que si malheureusement ils ne la perdoient pas, leur action seroit toujours mortelle: qu'ainsi, de quelque maniere qu'on les considere; ou ils n'existent pas dans l'air; ou en supposant qu'ils y existent, ils ne doivent rien produire ou produire la mort; deux extrémités opposées dont on peut démontrer la réalité, dans une supposition gratuite à côté de laquelle est la vérité.

On ne peut juger des qualités d'une vapeur quelconque, qu'on soupçonne être dangereuse, que par ses effets ou

par ſa nature. Que nous apprend l'expérience au ſujet de toutes les odeurs ou vapeurs nuiſibles ?

Les obſervations les plus réfléchies, les expériences les mieux faites ont appris que toutes les fois que l'air ou la vapeur qui ſe dégage d'un corps en fermentation putride ou ſpiritueuſe, ou de certains minéraux en feu, ſe trouvoit enchaîné dans un autre corps, ou renfermé dans un lieu peu ſpacieux, ſans aucune communication libre avec celui de l'atmoſphere, ou ſans mouvement, & qu'il étoit enſuite reçu, même long-tems après, dans les poumons d'un animal quelconque ; cet air lui cauſoit ſubitement la mort, ou une aſphyxie, ou quelque affection ſubite à peu près ſemblable, telle qu'une foibleſſe, une ſyncope, des mouvemens convulſis, &c. &c. C'eſt ainſi qu'on a vu pluſieurs fois des perſonnes ſe trouver mal, mourir même à l'ouverture d'un cadavre en putréfaction,

comme on l'a obſervé à Valenciennes, il y a quelques années; d'autres, en deſſéchant des marais, en faiſant des fouilles, en labourant des terres (1), en creuſant des puits, des canaux, dans les galleries des mines; enfin, d'autres en reſpirant la vapeur du ſouffre, du charbon allumés, celle de toutes les mophètes artificielles, naturelles, &c. Il y a une infinité d'exemples de ce genre; qu'eſt-ce qu'ils prouvent? ſi non que l'air, dans la condition ſuſdite ſeulement, peut devenir très-perni-

---

(1) M. le Marquis d'Hervilly a connoiſſance d'un fait arrivé à Caniſy, qui mérite d'être remarqué, il a été rapporté dans un Mémoire de M. Bourgelat. » Un Laboureur dirigeant ſa » charrue ſur un des trous qui renfermoit un » cadavre, un de ſes chevaux y entre juſqu'au » ventre; il ſe hâte pour le dégager de couper » les traits, mais ce Laboureur tombe auſſi-tôt » mort ſur la place; un autre Laboureur accourt » pour le ſecourir, & eſſuie le même ſort; un » troiſieme, enfin, en a reſté comme inanimé » pendant trois jours, & il eſt mort enfin ». On trouve beaucoup d'exemples de faits ſemblables dans les Auteurs.

cieux, & qu'il l'eſt en effet; mais que le mal qui en réſulte, toujours le même, n'a rien de commun ni avec la cauſe qui l'a rendu tel, ni avec la maladie qui peut avoir donné lieu à la putréfaction d'un corps animal, ou au dégagement de cet air.

Le cadavre de la femme qu'on ouvrit à Valenciennes, & qui étoit morte d'une maladie vénérienne, ne produiſit ſur ceux qui en éprouverent les funeſtes effets, ni peſte, ni petite vérole, ni mal vénérien, mais une aſphyxie ſubite qui devint mortelle.

Une mophète pernicieuſe peut donc ſe former dans le corps animal, ſans qu'elle participe en rien de la nature de la maladie qui lui a donné lieu.

Qu'un homme meure d'un coup de piſtolet, d'une fièvre maligne, de la rage ou de la petite vérole; ſi ſon corps eſt livré à la putréfaction, qu'aucune circonſtance ne donne iſſue à l'air qui ſe dégage, & qu'on le reſ-

pire enſuite tout à coup, en ouvrant ſans précaution, le lieu où il étoit enſeveli, l'effet ſera toujours le même, c'eſt-à-dire, un mal ſubit, une privation de ſentiment & de mouvement, une extinction de la flamme vitale, qui ne ſera, ni rage, ni fièvre maligne, ni coup de piſtolet, ni petite vérole, mais une affection ſubite qui différe autant, dans l'hiſtoire des maladies, de ce qu'on appelle rage, fièvre maligne ou petite vérole, que le chardon différe du chêne dans l'hiſtoire des plantes. C'eſt une vérité inconteſtable, & que l'expérience a confirmé toutes les fois que les hommes ont malheureuſement éprouvé l'action de ces ſortes de vapeurs.

Il eſt donc eſſentiel de ne pas tout confondre, & l'aſphyxie avec la petite vérole, & le grain inodore qui la produit avec une vapeur qui cauſe toute autre maladie. Les effets des vapeurs même les plus pernicieuſes ne prouvent donc pas, juſqu'ici, que

les vrais principes des maladies contagieuſes s'exaltent. Parce que le produit de la putréfaction peut être mortel, on n'eſt donc pas en droit de conclure que la maladie que l'individu éprouvoit avant la deſtruction de ſes parties, ſe volatiliſe de même. S'il étoit permis de conclure de cette maniere ; de prendre ainſi les cauſes de la diſſolution des corps pour leurs effets ; on pourroit dire déſormais, ſans craindre d'être abſurde, que puiſque l'eau contenue dans le raiſin ou le moût, produit, en fermentant dans la cuve, une vapeur mortelle, ce végétal doit être très-redoutable par ſes vapeurs, ainſi que la craie, ou tout autre corps dont on tire, par ſon union avec des acides, un air fixe ou une vapeur nuiſible quelconque.

Les effets des vapeurs, mêmes les plus dangereuſes, ne fourniſſent donc aucune preuve qui puiſſe établir la volatiliſation des principes des maladies. Reſte à ſavoir ſi lorſque les

odeurs n'ont pas des effets ſi frappants, ſi ſenſibles, comme dans les cas d'humeurs purulentes & fétides, d'exhalaiſons putrides émanées du corps des malades, à l'air libre; on peut être fondé à penſer que ces ſortes d'émanations ſont de vrais levains de maladies contagieuſes.

Si l'on ne jugeoit du danger des contagions que par la fétidité des corpuſcules élevés du corps des malades; ſi l'origine des maux contagieux dérivoit d'une pareille ſource; ſi la plus mauvaiſe odeur annonçoit toujours le plus grand danger; il s'enſuivroit que plus les corps ſeroient fétides, plus ils ſeroient pernicieux; que l'odeur, par exemple, d'une partie gangrénée, d'un cancer ſeroit très-dangereuſe; que les cloaques, les égouts, les triperies, les boucheries, les manufactures des cordes à boyaux, &c. ſeroient autant de lieux peſtilentiels; que tous les corps d'une odeur inſupportable, tous les cadavres

des animaux, ſans exception, qui ſe corrompent à l'air libre, le caſtoreum l'aſſa-fetida, &c. &c. ſeroient autant de mophétes, beaucoup plus à craindre que la bave, par exemple, du chien enragé qui n'a point d'odeur; que le venin de la vipere, qui eſt dans le même cas; que la boëte bien parfumée d'un Inoculateur; qu'une Vénus ſuſpecte, artificieuſement apprêtée. L'expérience journaliere ne détrompe que trop de cette erreur, en démontrant qu'il n'y a rien de plus dangereux dans la Nature, que ces corps inodores; que leur contact immédiat, leur inſertion à la peau, ou leur déglutition ſont mille fois plus à craindre que toutes ces exhalaiſons fétides, prétendues peſtilentielles, qui nous environnent de toutes parts, & avec leſquelles nous ſommes obligés de vivre; qui ne produiſent jamais, pour peu qu'elles ſoient libres, que le tourment de la membrane pituitaire, ou tout au plus des foibleſſes momentanées

ſur les perſonnes ſenſibles & délicates, & jamais des maux contagieux.

La fétidité des odeurs n'eſt donc pas la vraie pierre-de-touche des virus les plus dangereux. Un corps peut être extrêmement fétide & très-innocent en même tems, comme un autre parfaitement inodore (& c'eſt le cas de tous les levains contagieux) & très-pernicieux en même tems. On ne peut donc rien conclure encore de cette fétidité ordinaire & innocente des corps, en faveur de l'exaltation des principes des maladies.

La nature de ces mêmes odeurs peut-elle autoriſer à tirer d'autres conſéquences ? C'eſt ce qu'il faut examiner.

Il eſt reçu parmi les Chymiſtes & les Phyſiciens, que l'odeur fétide des corps ne dépend que des huiles exaltées par l'alkali volatil qui ſe dégage, & avec lequel elles ſe combinent pour former des produits ſavoneux très-volatils eux-mêmes, ou bien

d'un foie de ſoufre, formé dans ces mêmes corps, qui ſe perd enfin dans l'atmoſphere ou s'y combine au point de n'avoir plus d'effet en très-peu de tems.

Outre les lumieres que nous donne la Chymie à leur égard, & qui atteſtent pour leur innocence; l'expérience ne nous apprend-elle pas, tous les jours, que ces ſortes d'émanations ſont parfaitement innocentes, pour peu qu'elles ſoient libres & qu'elles ne ſauroient devenir dangereuſes, qu'autant qu'elles font corps ou maſſe, ou qu'elles ont reſté hermétiquement renfermées dans quelque lieu qui s'eſt oppoſé à leur liberté. C'eſt auſſi dans ce cas qu'elles changent de nature, de nom & d'effet, & que la mophète ou le gaz qui n'exiſtoit pas dans la premiere condition, peut ſe former dans celle-ci.

On diſtinguera vraiſemblablement quelque jour, les différentes mophètes ou gaz; les mophètes végétales

ou

ou le produit de la fermentation vineuſe, acéteuſe & même putride des végétaux; les mophètes animales ou le produit de la chaleur des animaux, de la putréfaction de leurs parties; &c. les gaz ou mophètes mixtes, ou le produit des animaux & végétaux corrompus enſemble, &c. & enfin, les gaz ou mophètes minérales, ou le produit de l'eau putréfiée, des différens foies de ſoufre qui s'y forment, les effets du phlogiſtique, du ſoufre, des acides minéraux à nud &c. Mais de quelque maniere qu'on traite, qu'on examine tous ces gaz (qui ſont autant de corps particuliers (1)),

(1) Tous les gaz ou vapeurs méphitiques, ſont des corps particuliers, des maſſes fluides, qu'on diſtingue ordinairement à l'œil, à l'odorat, & quelquefois au goût. Elles s'annoncent toutes, ſoit par une couleur particuliere qui leur eſt propre, telle que la blanche, la rutilante, &c. ſoit par quelque choſe d'âcre qui pique les yeux, ou de douceâtre à la bouche, ou de ſuffoquant, ou de nauſéeux, ou de capiteux qu'on ne ſauroit définir; ſoit enfin, par une odeur particuliere, qui eſt ou cadavéreuſe,

ou leurs effets, qui ſont des affections ſubites, très-différentes des maladies contagieuſes, on n'y trouvera jamais le principe de la petite vérole, qu'il faudra toujours chercher ou ſur la peau des malades, ou dans ſes humeurs, ou ſur quelque matiere fixe qui en eſt imbibée, ou dans la boëte des Inoculateurs.

Il y a plus: quelques pernicieuſes que ſoient toutes les vapeurs méphitiques dont on vient de parler, qui tuent ſubitement tout ce qui ſe trouve expoſé à leur action, les hommes, les animaux, la lumiere même qui s'éteint ou qui les enflamme; elles ceſſent de produire leur effet, qui eſt toujours auſſi prompt que l'éclair, du moment qu'elles ſont miſes en liberté, ou qu'elles peuvent ſe combiner avec d'autres corps, ſoit avec l'air qui les environne, ſoit avec

---

ou de terre ſépulchrale, ou vapide, ou vineuſe, ou ſulphureuſe, &c.

tout autre fluide, ſoit avec les plantes en végétation qui les abſorbent ſubitement ; (ancienne opinion des peuples d'Aſie (1) confirmée, de nos jours, par les expériences de l'ingénieux Prieſtley.) Elles ſe perdent alors & s'anéantiſſent tout-à-coup, de la même maniere que tous les corps les plus nuiſibles de la Nature, qui deviennent nuls par leur liberté, leur combinaiſon ou leur extrême diviſion dans l'eau, l'air ou le feu.

Ainſi, d'après les connoiſſances les plus certaines qu'on a ſur les effets des ſubſtances animales les plus expanſibles, ſi l'on vouloit former une conjecture ſur les levains de la petite

---

(1) Preſque toutes les villes d'Aſie, ſur-tout celles de l'Inde & de la Perſe ſont plantées de platanes, ce qui forme non-ſeulement un très-bel effet à cauſe de la beauté de cet arbre, mais contribue à la ſalubrité de l'air, ſuivant les Indiens. Voyez *Amœnitates exoticæ* de Kœmpfer, & *la Relation des différentes eſpèces de Peſte parmi les Orientaux*, par M. l'Abbé Gaudereau.

vérole, les ſuppoſer volatils & de la nature de quelqu'une de ces odeurs ou vapeurs, ou ils ne produiroient rien, ou ils ne produiroient que des affections ſubites & l'inſtant d'après les anéantiroit.

Ce n'eſt donc pas dans un air fétide & libre, qui ne produit rien, ni dans un air méphitique qui ne produit que des convulſions, des foibleſſes, l'aſphyxie ou la mort, ou quelque choſe de ſemblable, qu'il faut chercher le principe d'une maladie éruptive, inflammatoire, telle que la petite vérole. L'analogie ne prouve donc rien. Les effets ordinaires des vapeurs ainſi que leur nature, ne prouvent pas davantage. Si l'analogie, ſi l'expérience, ſi les faits ne prouvent rien en faveur de cette volatilité, pourquoi l'admettre, pourquoi la ſuppoſer ? Il faut donc renoncer à cette idée.

Eh ! plût à Dieu, que les virus contagieux ne fuſſent que des êtres

volatils, qu'il n'y en eût que de semblables à redouter & à combattre; ils ne seroient pas plutôt élevés, que leur extrême division les annihileroit : pour les dissiper, il ne faudroit qu'ouvrir les portes & les fenêtres. Mais malheureusement, ils ne sont que trop fixes, & l'expérience a prouvé que la communication de la maladie a également lieu, à l'air le plus pur, le plus renouvellé, dans l'atmosphere la plus saine. N'a-t-on pas vu, dans le tems que quelques personnes de l'art, livrées à des pratiques nouvelles & extraordinaires, exposoient leurs malades au grand air, la petite vérole se communiquer de même. Celle de Madame la Comtesse de Vierville, par exemple, se communiqua-t-elle moins à toutes les personnes de sa maison; lorsque cette illustre victime des nouveautés hardies, mourant de froid & de douleur, expira sur un fauteuil, auprès d'une fenêtre ouverte.

Le contact des matieres fixes, leur insertion ou leur déglutition, est donc ce qu'il y a de seul redoutable pour la contagion dans cette maladie.

C'est envain qu'on objecteroit qu'une personne, étant entrée dans la chambre d'un malade, fut saisie tout-à-coup, se trouva mal & fut attaquée subitement de la petite vérole. On soutient, si cela est arrivé, que cette affection subite, effet d'un air peut être trop renfermé (ce qui pouvoit également arriver dans toute autre maladie) ou bien l'effet de la peur, du saisissement dans une personne sensible, n'avoit rien de commun avec la petite vérole. 1°. Parce que depuis qu'on observe cette maladie, elle ne s'est jamais déclarée, le même instant, le même jour, ni même le lendemain de celui où l'on en avoit reçu la premiere impression. 2°. Parce que les levains contagieux, tous soumis à des loix constantes & connues, ne peuvent agir, avoir des

effets ſenſibles, qu'autant qu'ils ſont diſſous par nos humeurs, & que cette diſſolution, à l'égard de ceux de la petite vérole, n'eſt point l'affaire d'une minute. 3°. Que ſi le phénomène en queſtion a été jamais obſervé, cette affection ſubite, indépendante du principe de la petite vérole, a pû ſe rencontrer dans la circonſtance préciſe du développement du virus varioleux déja reçu depuis quatre ou cinq jours, & en impoſer alors pour un effet contagieux de la part de l'air.

Mais ce qui devroit bien diſſiper tous les doutes ſur la communication de la petite vérole, par la voie de l'air; c'eſt qu'en admettant même le virus de cette maladie exalté & capable d'agir ſur les poumons, par la voie ordinaire de la reſpiration; il ſurviendroit conſtamment, un accident, qu'on n'obſerve point dans toutes les épidemies, c'eſt que la maladie ſeroit preſque toujours mortelle; puiſque, ſuivant la loi commune

à toutes les maladies contagieuſes & particuliere à celle-ci, la partie la premiere attaquée eſt toujours la premiere enflammée, & que les poumons, qui ſeroient dans ce cas, ne pourroient manquer de rendre la petite vérole mortelle (1).

On pourroit donc déja ſtatuer que l'inoculation ſoit artificielle, ſoit naturelle de cette maladie, ne ſauroit jamais s'exercer, ſans le plus grand danger, par la voie de l'air ou de la reſpiration ordinaire. Auſſi, cette eſpèce d'inoculation n'a-t-elle eu jamais lieu.

Pour la prouver, ce ſeroit encore envain que les partiſans de l'air vario-

---

(1) On ſait que toutes les fois qu'il ſe fait, un tranſport, une métaſtaſe d'humeur varioleuſe ſur cet organe, que le malade touſſe & crache le ſang dans ce cas, ou reſpire avec peine & précipitamment; c'eſt un état déſeſpéré; & on trouve, après la mort, la cavité de la poitrine farcie de puſtules de petite vérole, ou bien des tubercules en ſuppuration, lorſqu'elle a fini par une phtyſie pulmonaire; ce qui arrive quelquefois.

leux citeroient l'inoculation olfactive ou nasale, à la maniere des Chinois, & l'expérience faite à Londres sur des criminels inoculés par le nez, avec la poudre de petite vérole, &c. Ils n'ont pas fait attention que cette poudre, dans aucune de ces expériences, ne pénètre jamais dans la poitrine, qu'elle est toujours portée dans l'intérieur du nez où elle s'arrête, aussi méchaniquement (1) que tous les levains qu'on insére ou qu'on

---

(1) On doit bien distinguer l'action par laquelle on respire sans effort & presque toujours la bouche ouverte, de celle par laquelle on renifle, par exemple, une poudre comme dans le cas susdit. La premiere de ces actions est douce, tranquille, s'exécute d'une maniere presque insensible, en déterminant l'air à entrer sans effort dans la poitrine, par une ouverture grande & libre; l'autre est une action forcée, brusque, qui ne peut s'exécuter qu'avec peine, la bouche ouverte, & qui détermine un courant d'air à porter précipitamment & méchaniquement dans les narines, les poudres ou autres matieres qui sont à sa rencontre & qui s'y trouvent retenues, soit par la mucosité du nez qui les embarasse, soit par l'étroitesse du

applique à la peau, & que le principal ravage de la part de la petite vérole, dans ce cas, s'exerce toujours ſur la membrane pituitaire, ce qui rend cette eſpèce d'inoculation très-meurtriere.

D'où on peut conclure que juſqu'ici aucun fait, aucune expérience, l'analogie même, aucune raiſon, rien n'invite à penſer, ni que les levains de la petite vérole puiſſent ſe volatiliſer, ni que la maladie puiſſe ſe communiquer par la voie de l'air. Les faits ſuivants vont achever de nous en convaincre.

---

paſſage qui les arrête. Telle eſt l'action par laquelle on prend une priſe de tabac. L'une eſt une action naturelle qui porte l'air & les corps aqueux volatils & diſſous par ce fluide, dans la poitrine; l'autre eſt une action bruſque qui porte rapidement une poudre ou tout corps pulvériſé dans les narines.

Premier fait authentique, qui prouve que la petite vérole ne ſe communique point par la voie de l'air.

Du moment que la petite vérole du feu Roi, Louis XV, fut déclarée (c'étoit le 26 Avril 1774,) il y eut ordre à la Cour de ne laiſſer approcher de ſa perſonne aucun Prince ou Princeſſe de la famille Royale; mais leurs Alteſſes Royales, Meſdames Adélaïde, Victoire & Sophie, donnerent l'exemple d'une piété filiale bien rare, en bravant le danger. Ces Auguſtes Princeſſes franchirent la barriere qui les ſéparoit du Monarque leur pere. Le reſte de la famille Royale étoit dans le Château, & Madame Louiſe aux Carmélites, à Saint Denis. Qu'arriva-t-il ? Il n'y eut de toute la famille Royale, que les trois Princeſſes qui s'étoient expoſées au

danger de la contagion, qui prirent la maladie; quoique celle du feu Roi fût du plus mauvais caractère, la plus contagieuſe poſſible, quoique la putréfaction des humeurs fût au plus haut degré, quoique les autres Princes & Princeſſes fuſſent dans le Château, pour ainſi dire, dans le même air, dans l'âge le plus tendre & le plus ſuſceptible de l'impreſſion de la maladie. Mais les meſures furent ſi bien priſes, la communication entre le feu Roi, ou ce qui l'entouroit, & les jeunes Princes & Princeſſes qu'on vouloit préſerver, tellement interceptée, toutes les occaſions de contact des matieres ſuſpectes ſi bien évitées, qu'on vint à bout de les en garantir, malgré toutes les émanations du corps prétendues varioleuſes, qui ſembloient devoir tout infecter dans le Château.

Second fait qui prouve qu'en prenant des précautions contre la contagion, la petite vérole ne se communique point aux environs, par la voie de l'air.

L'INOCULATION d'une partie de la famille Royale, pratiquée au Château de Marly, peu de tems après la mort du feu Roi, offre encore une preuve authentique de ce qu'on avance. Cette opération eut son effet sur les Princes & Princesses qui y furent soumis, sans que leur maladie se communiquât dans le village de Marly, par les sages précautions qu'on prit; quoiqu'on sache que toutes les fois qu'on les néglige, l'inoculation est un moyen certain de porter la contagion dans tous les lieux où elle n'est pas. Mesdames Clotilde & Elizabeth qui ne furent point inocu-

lées, ni exposées à la contagion; ainsi que Madame Louise furent également à l'abri de la maladie.

L'évènement observé dans la famille Royale, prouve donc : 1°. que lorsqu'on s'expose au contact immédiat, qu'on soigne un malade de près sans précaution, on court le plus grand risque de prendre sa maladie, même dans un âge un peu avancé : 2°. qu'avec de l'attention, des précautions, on peut s'en mettre à couvert dans l'âge le plus tendre & en respirant pour ainsi dire, le même air : 3°. qu'avec ces mêmes attentions, on garantit non-seulement ceux qu'on cherche à préserver directement, mais tout ce qui environne les malades. *Premiere facilité pour s'en défendre.*

Troisieme fait qui prouve que l'air ne communique point la petite vérole.

AYANT été appellé en 1764, dans la province de Languedoc, dans une maison où il y avoit deux enfans attaqués de la petite vérole, & le pere m'ayant représenté qu'obligé d'élever des vers à soie (c'étoit la saison) il avoit le plus grand intérêt de préserver de cette maladie les six autres enfans qu'il avoit, (notez que toute la famille couchoit dans la même chambre, à cause des vers à soie qui la mettoient ainsi à l'étroit) je ne vis d'autre expédient que de lui conseiller de séparer les malades des sains, au moyen d'une espèce de barriere faite de planches, & de les empêcher de se toucher, ce qu'il exécuta sur le champ. On fit observer, en même tems à la mere, de se laver les mains avec un mêlange d'eau &

de vinaigre, d'avoir le ſoin de porter un tablier de toile qu'elle laiſſeroit dans la partie de la chambre des malades, & de prendre garde au linge qui leur auroit ſervi. Ces précautions ſi ſimples furent ſi bien obſervées, & réuſſirent au point que le pere eut la ſatisfaction de voir ſes ſix autres enfans entiérement préſervés de la maladie, quoique dans la même chambre & dans le même air.

Quatrieme fait, qui prouve que la petite vérole ne ſe communique point par la voie de l'air.

Convaincu enfin par le raiſonnement & par une infinité de faits & d'obſervations que l'air ne communique jamais la petite vérole; je voulus en avoir une conviction encore plus parfaite. Pour cet effet, je fis au mois de Novembre 1775, l'expérience ſuivante, mais avec tou-

tes les précautions poſſibles. Ayant pris un ballon de verre armé de ſon robinet, qui contenoit environ neuf pintes de fluide, & l'ayant purgé d'air à la machine pneumatique, je le fis porter à l'Hôtel-Dieu de Paris, dans la ſalle de S. François, où ſont les malades de petite vérole, & là, en préſence de M. Dumas, Chirurgien gagnant maîtriſe, d'une ſœur & de quelqu'autres perſonnes, je remplis ce ballon, preſqu'à bouche d'un agoniſant, de l'air de cette maladie. Une Dame qui avoit trois enfans hors de Paris, entourés de petite vérole, & qu'elle vouloit mettre, diſoit-elle, dans le mauvais air, facilita l'expérience; ces enfans reſpirerent cet air, & il n'en a réſulté depuis le mois de Novembre, ni maladie, ni le moindre accident.

Tous les faits ſe réuniſſent donc pour établir cette vérité conſolante, qu'il n'y a point de mauvais air ou d'air imprégné de petite vérole; que

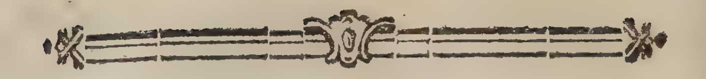
lorſque les Auteurs ont avancé qu'il l'étoit, ils n'étoient fondés ni ſur l'analogie, ni ſur les faits, ni ſur l'expérience, ni ſur l'obſervation.

Après avoir prouvé, dans différens écrits qu'il n'y a point de germe inné de petite vérole (1), point de tribut à payer pour une maladie accidentelle & contagieuſe, telle que celle-ci, point de mauvais air; il nous reſte à démontrer, que puiſqu'on a trouvé le moyen de faire germer la maladie à volonté, on a trouvé le véritable germe qui la produit; & par une ſuite naturelle de ce principe, un acheminement aux moyens capables d'empêcher ſa reproduction. Mais pour mettre cette vérité ſimple (*nam ſimplex ſemper veri ſigil-*

(1) Quoi qu'on ait obſervé qu'une femme qui vit avec un homme qui a cette maladie, puiſſe mettre au monde un enfant qui en eſt tout couvert, ſans l'éprouver elle-même. Voyez *Vanſwieten Commentaria in Boerrh. Aphoriſm.* Tome V.

lum) dans tout ſon jour, & en tirer le parti le plus avantageux ; tâchons de développer la marche conſtante de la maladie, ſes véhicules les plus familiers, les cauſes les plus ordinaires des épidémies ; afin que cette découverte étayée de faits auſſi frappans, auſſi remarquables que les précédens, puiſſe nous conduire enfin à l'heureuſe conviction de la poſſibilité & de la facilité de nous délivrer entiérement du plus cruel fléau.





SECTION II.

Etat ordinaire des villes & des villages, à l'égard de la petite vérole, prouvé par des certificats authentiques.

Un homme qui ne ſeroit jamais ſorti de Paris, n'auroit pas une idée juſte de ce qui ſe paſſe en Province, relativement à la petite vérole. Paris eſt ſi grand, que cette maladie eſt preſque toujours dans quelque quartier (ſur-tout aujourd'hui). Mais ſi cet habitant de la Capitale ſe tranſporte dans les provinces, il eſt tout étonné de parcourir des eſpaces immenſes, de traverſer quelquefois des milliers de paroiſſes, de villes ou de villages, ſans entendre parler de la petite vérole. S'il interroge les habi-

tans de la campagne, l'un lui dit qu'il y a ſix ans qu'il ne l'a vue dans ſon village, l'autre huit dans le ſien, un autre dix, un autre vingt, & ainſi des autres. La petite vérole n'eſt donc pas partout. Elle n'attaque donc pas à la fois, ni toutes les villes, ni tous les villages, ni toujours quelqu'un de leurs habitans. Il y a donc des lieux entiérement exempts de cette maladie, des intervalles de tems entiérement libres. S'il s'agiſſoit donc de ſe précautionner généralement en France contre la petite vérole, il ne ſeroit pas néceſſaire d'agir partout, de cauſer un mouvement général, comme on a dit. *Seconde facilité pour s'en défendre.*

Semblable au feu qui prend dans une forêt & ſe communique de proche en proche, la petite vérole pénètre de même & ſe communique dans toutes les villes, villages & bourgs, toutes les fois qu'une cir-

conſtance quelconque y apporte une étincelle de ce feu qui embraſe les corps ; & comme la communication parmi les habitans de toutes les campagnes eſt très-intime & preſque inévitable dans nos mœurs & nos préjugés, il arrive que lorſque la petite vérole prend dans un coin d'une ville ou d'un village, elle y devient en très-peu de tems générale, & ravage tout ; telle eſt ſa marche conſtante & journaliere.

Comment ſe peut-il qu'une obſervation ſi familiere, dont l'expérience a rendu les hommes tant de fois témoins (vérité qu'on peut porter juſqu'à l'évidence, à la démonſtration la plus rigoureuſe) n'ait pas frappé les hommes ; & ſi elle les a frappés, comment imaginer qu'il n'y ait eu juſqu'ici aucun règlement de police, aucun mouvement d'humanité, pour arrêter les progrès d'un pareil incendie : & s'il eſt plus facile d'arrêter

ſes progrès que celui même du feu ; comme on va le prouver ; à quoi ſervent toutes les lumieres du ſiècle, toutes les nouvelles inventions dans les arts & les ſciences, tout ce recueil d'obſervations météorologiques, tout ce vain étalage de ſcience & d'érudition ; ſi tandis que je raiſonne & me perds dans un océan d'hypothèſes & de conjectures, dans des idées vagues & abſurdes de *germes innés, de tributs à payer, d'arrêts irrévocables, de fatalités aveugles, de gourmes & de mauvais air, &c.* une affreuſe contagion m'enlève ſubitement femme, enfans, freres, ſœurs, &c. ou les défigure, & ne me laiſſe que le déſeſpoir pour toute conſolation ? De qu'elle indignation n'a-t-on pas le droit d'être ſaiſi, d'avoir vû des enthouſiaſtes, amis prétendus de l'humanité, reſter dans le ſilence ou le mépris, entendre de ſang froid ou chercher à rendre odieux celui qui leur démontroit ces

vérités utiles ? Ne valoient-elles pas la peine ou d'être combattues, ou d'être réfutées, ou d'avoir un effet ? A quel reproche ne s'exposent pas ceux, qui ayant assez de lumieres pour éclairer les autres, les laissent dans l'inaction à cet égard ? Lorsqu'il s'agit de consoler ou de sauver l'humanité, l'objet n'est-il pas assez important ?

Mais de peur qu'on prenne pour un délire, un mouvement d'humanité & l'effet d'une conviction intérieure, pour une déclamation outrée; prouvons que la petite vérole ne prend jamais que comme le feu; qu'elle ne tombe jamais des nues sur plusieurs têtes à la fois; qu'elle en attaque d'abord une ou deux, dans tous les endroits où elle pénètre, se communique de proche en proche, de maison en maison, de quartier en quartier, à la maniere de toutes les autres contagions rapides & connues, & que toutes les fois qu'on

s'est

s'eſt aviſé de ſe précautionner contre elle, au commencement d'une attaque, ſoit par prudence ou autrement, on eſt toujours venu à bout d'arrêter ſes progrès.

Et pour démontrer, dabord, que cette maladie, étrangere à notre climat, ne s'y ſoutient qu'en roulant ainſi alternativement & ſucceſſivement d'une année, d'une ſaiſon, d'une ville, d'un quartier, d'un individu à l'autre par communication: examinons d'abord ce qui ſe paſſe en Europe, ſur-tout en France, relativement à ce fléau.

Qu'on prenne la France méridionale, ſeptentrionale, moyenne ſi l'on veut, ou les deux extrémités de l'Europe pour exemple, on ſe convaincra partout que les attaques de petite vérole ne ſuivent jamais d'ordre, aucun période fixe; parce que tout ce qui eſt accidentel, tout ce qui dépend des circonſtances du hazard, n'a jamais été ſujet à l'ordre.

Tel village a été ſix années entieres à l'abri du fléau, une autrefois il en a été dix : tel autre n'a été que trois ans; celui-ci a eu quinze années de libres, &c. Mais dans cette irrégularité même, il y a des différences dans la durée des intervalles libres, relatives aux climats, à la poſition des lieux, aux mœurs des habitans, &c. A circonſtances égales, par exemple, une Iſle, ſur-tout d'une petite étendue, y eſt moins expoſée que le Continent, à cauſe de l'eau qui l'environne, eſpèce de barriere naturelle qui diminue le nombre des occaſions dans le commerce, la communication & la contagion.

Georges Cleghorn, dans ſon Traité des Maladies Epidémiques de Minorque, où il avoit pratiqué la Médecine pendant long-tems, fait remarquer que depuis l'année 1725, juſqu'en 1742, on n'y obſerva point de petite vérole; qu'en 1742 elle y fut communiquée, que toutes les

maiſons alors en furent attaquées l'une après l'autre, & qu'en 1745, au mois de Décembre, elle y fut apportée de nouveau par un vaiſſeau de Sa Majeſté Britanique qui revenoit de Conſtantinople; ce qui fait dire à cet Auteur, qu'à Minorque, la petite vérole n'a d'autre cauſe que la contagion. On a fait voir, dans l'hiſtoire de cette maladie, qu'elle n'en a jamais eu d'autre dans tous les pays d'Europe, & que dans les Iſles du Nord, où le froid retarde toujours les progrès de toutes les contagions, les intervalles libres de petite vérole y étoient beaucoup plus conſidérables que dans les pays méridionaux. Ainſi, tandis qu'un des plus longs intervalles obſervés dans les pays chauds, a été de dix-ſept années à Minorque, ceux du Groenland, des iſles de Ferroé, &c. ſont ordinairement de trente, quarante ou cinquante années de ſuite. D'où l'on peut conclure qu'à circonſtan-

ces égales, il feroit beaucoup plus aisé de se garantir de cette maladie dans les pays froids ou tempérés, tels que le nôtre, que dans les climats chauds.

Troisieme facilité pour s'en défendre.

Pour peu qu'on fût curieux de connoître, en France, la marche de la petite vérole, l'état actuel des villes & des villages à cet égard, on pourroit facilement se procurer le tableau annuel du nombre des malades, des morts, de lieux attaqués, soit par la voie de MM. les Intendans de province, soit par celle des Curés. Cette précaution même feroit néceffaire dans le syftême des précautions, pour avoir des tables de comparaifon, & juger de la mortalité de chaque année. Mais il paroît qu'on n'eft curieux de connoître ni la vérité, ni la maladie, ni les moyens de s'en défendre. En attendant que quelque heureux génie, quelque bienfaiteur du genre humain effaie d'aller à fon fecours; rendons compte au

public de nos recherches : elles pourront peut-être ſervir à faire connoître au moins la marche conſtante de la maladie dans les provinces, & donneront une idée juſte des cauſes qui la font renaître & la perpétuent ſans ceſſe dans nos climats.

Des informations priſes dans les différentes parties du Royaume, il réſulte qu'il y a ordinairement, en France, en tout tems, les trois quarts au moins des habitations exemptes de petite vérole, & environ neuf cent quatre-vingt-dix-neuf milliemes des habitans toujours à couvert du fléau.

Cet état de délivrance pour un pays tempéré, tel que le nôtre, n'eſt ni extraordinaire, ni nouveau : depuis la premiere irruption de la maladie en Europe, il a toujours exiſté, mais malheureuſement, on n'y a pas pris garde : c'eſt le cas de toutes les villes, de toutes les campagnes, où l'on apporte quelque maladie peſ-

tilentielle ; lorſqu'elles en ſont délivrées, elles reſtent ainſi juſqu'à ce que des circonſtances nouvelles y ramènent la même contagion. Tel eſt l'état de toutes les villes & campagnes d'Europe à l'égard de la petite vérole.

On feroit un très-gros volume, ſi l'on vouloit publier tous les certificats qui conſtatent cette vérité : les bornes d'un Mémoire ne nous le permettent point ; & d'ailleurs ces choſes ſont ſi notoires, ſi connues, d'une évidence ſi palpable, qu'il ſuffiroit preſque de les indiquer. Il n'y a ni ville, ni village en province qui n'en offre quelque exemple. Mais pour ſatisfaire le public, on va lui mettre ſous les yeux pluſieurs certificats levés dans différentes provinces de France, ſur-tout aux deux extrémités, qui le mettront au fait de ce qui s'y paſſe habituellement.

Voici une partie de ceux qu'on recevoit en 1770, du Languedoc,

province où la maladie eſt très-fréquente. Les villes ou villages qui les ont fournis, ſont à deux ou trois lieues environ de diſtance l'un de l'autre, entourés de petits hameaux & d'autres villages intermédiaires, à un quart, demi-quart de lieue l'un de l'autre, qui forment comme autant de branches de communication entre les lieux principaux.

Saint Hyppolite, 1770.

» Aujourd'hui, 9 Mars 1770, la » petite vérole n'eſt point dans notre » ville de St. Hyppolite, dioceſe » d'Alais; elle n'y a pas même été » depuis 7 ans, en foi de quoi nous » avons ſigné le préſent certificat. » Donné à St. Hyppolite le même » jour & an que deſſus.

La petite vérole eſt à St. Hyppolite en 1763.

» *Signés*, MAURY DE LA PEYRADE, » premier Conſul : SABBATIER, Con» ſul. MALDEME, Conſul.

Anduze, 1770.

Elle eſt à Anduze, à deux lieues de St. Hyppolite, en 1763.

» Aujourd'hui, 6 Janvier 1770, » la petite vérole n'eſt point dans » notre ville d'Anduze, dioceſe d'Alais, en Languedoc : on ne l'a pas » vue du tout depuis 6 ans & demi, » en foi de quoi nous avons ſigné le » préſent certificat. A Anduze, ledit » jour & an que deſſus.

» *Signés*, CAMPREDON, Curé Archi-Prêtre : PELERIN, premier Conſul : BERNARD, Conſul : GROS, » Conſul.

Lezan, 1770.

A Lezan, à une lieue d'Anduze & de St. Hyppolite, en 1765.

» Aujourd'hui, 26 Janvier 1770, » la petite vérole n'eſt point dans » notre Paroiſſe de Lezan, dioceſe de » Nîmes en Languedoc : on ne l'a » pas vue depuis le mois de Novembre 1764; en foi de quoi nous » avons ſigné le préſent certificat. » A Lezan, ledit jour que deſſus.

» *Signé*, VALERE, premier Conſul, Maître en Chirurgie.

Canaules, 1770.

» Nous, Consuls de la Commu- » nauté de Canaules, au diocese de » Nîmes, dans la province de Langue- » doc, certifions que la petite vérole » n'a pas été dans ladite Commu- » nauté depuis l'année 1765, époque » juste de la derniere attaque; en » foi de quoi nous avons expédié le » présent certificat. A Canaules, ce » 22 Février 1770.

Elle est à Canaules près d'Anduze & de Lezan, en 1765.

» *Signés*, JULIEN, Chirurgien, Juré » & premier Consul : FONTAINE, » Consul.

Saint Jean-de-Gardonenque, 1769.

» Aujourd'hni, 30 Décembre 1769, » la petite vérole n'est point dans » cette ville & Communauté de St. » Jean-de-Gardonenque, qui est » composée d'environ 4000 ames, si- » tuée au diocese d'Alais, en Langue-

A St. Jean de Gardonnenque, près d'Anduze & de Canaules, en 1766.

» doc : on ne l'a pas vue depuis envi-
» ron quatre années, & elle y étoit
» au mois d'Août 1766, en foi de
» quoi nous avons ſigné le préſent.
» A St. Jean de Gardonenque, ledit
» jour.

» *Signés*, Bonnard, premier Con-
» ſul : Mourgue, Prêtre & Curé.

Des certificats qu'on vient de lire, & des notes marginales, on peut conclure deux choſes : la premiere que les villes ſont pluſieurs années de ſuite entierement à l'abri de la petite vérole, & la ſeconde que lorſqu'elle pénètre dans un canton, elle s'y répand généralement, en ſe communiquant de proche en proche, aux villes & villages voiſins.

En ſuivant ſa progreſſion autant qu'on le peut, ici, il eſt très-vraiſemblable, par exemple, qu'Anduze, en 1763, la reçut de St. Hyppolite, qui n'en eſt qu'à deux lieues, ou bien de quelque village intermé-

diaire; que Lezan la reçut d'Anduze, Canaules de Lezan, St. Jean de Gardonenque du même village, &c.

Il y a quelquefois des lieux intermédiaires qui échappent à ſes attaques, ſur-tout lorſqu'ils ſont iſolés, éloignés des grandes routes. Durfort, par exemple, village à une lieue de St. Hyppolite & d'Anduze, qui eſt dans ce cas, fut plus heureux que ces villes, lors de l'attaque de 1763, 1764 & 1765. La petite vérole n'y pénétra pas du tout, comme le certificat ſuivant le prouve.

Durfort, 1770.

» Aujourd'hui, 12 Février 1770, » la petite vérole n'eſt point dans notre Paroiſſe de Durfort, dioceſe » d'Alais, en Languedoc; on ne l'a » point vue depuis 10 ans, en foi de » quoi nous avons ſigné le préſent » certificat.

Elle eſt à Durfort en 1760.

» Fayas, premier Conſul: Mar-

» TIN, Maître en Chirurgie, premier
» Juré.

Les villes & villages de la partie moyenne de la France offrent les mêmes phénomenes : en voici des exemples tirés du Poitou.

Bourneau, 1776.

A Bourneau en 1773.

» Je soussigné, Prieur-Curé de
» Bourneau, certifie à qui il appar-
» tiendra, que depuis le mois de
» Février de l'année 1773, il n'a paru
» aucun vestige de la petite vérole
» dans l'étendue de cette Paroisse;
» en foi de quoi j'ai délivré le pré-
» sent certificat, pour valoir ce que
» de raison. A Bourneau ce 20 Jan-
» vier 1776. *Signé*, POUPEAU, Prê-
» tre Prieur de Bourneau.

Saint Philbert, 1775.

A St. Philbert.

» Je, Chirurgien Juré demeurant
» au Bourg & Paroisse de St. Phil-
» bert du Poncharreau en Bas-Poitou,
» soussigné certifie à qui il appartien-

» dra, que depuis plus de 20 années
» que j'exerce la Chirurgie tant dans
» ladite Paroiſſe de St. Philbert qu'au-
» tres circonvoiſines, la petite vé-
» role n'a point été généralement
» épidémique dans le pays; que cette
» maladie n'a de plus régné qu'alter-
» nativement & à des intervalles de
» trois, ſix, huit années & même
» davantage dans les différens ha-
» meaux deſdites Paroiſſes, &c. ce
» qui eſt à la connoiſſance de MM.
» les Curés; en foi de quoi ils ſe
» ſont avec nous ſouſſignés. A Saint
» Philbert, le dixieme jour de Dé-
» cembre 1775. VIOLLEAU, Chirur-
» gien ſuſdit: BIAILLE, Curé de St.
» Philbert: BILLAUD, Curé:
» BOISSEAU, Curé de la Vineuze:
» HABERT, Curé de la Jaudoüiniere:
» MEUNIER, Curé du Puy-Belléard, &c.

Talu, 1776.

» Je ſouſſigné, certifie à qu'il ap- Au Talus, en 1766.
» partiendra, qu'il y a dix ans en-

» viron que la petite vérole ou la
» maladie vulgairement nommée la
» *picotte*, n'a paru dans le bourg &
» village de la Paroiſſe de Talu-ſur-
» Maine; en foi de quoi j'ai délivré
» le préſent, pour ſervir & valoir ce
» que de raiſon. Au Talu, le 1 Jan-
» vier 1776. *Signé*, TOCQUÉ DE LA
» THYBAUDERIE, Prieur-Curé du Talu.

» Nous, Jean-François-Joſeph Mo-
» reau, Ecuyer, Seigneur de la Gran-
» ge, Conſeiller du Roi, Lieutenant
» Général, Civil & Criminel au Bail-
» liage & Siége Royal de Vouvant,
» ſéant à la Châtaigneraie, certifions
» que la ſignature appoſée au pied
» du certificat ci-deſſus, eſt celle du
» ſieur Tocqué, Prieur-Curé de la
» Paroiſſe du Talu-ſur-Maine, dio-
» ceſe de Linon, à laquelle foi doit
» être ajoutée, à l'effet de quoi nous
» avons délivré le préſent certificat.
» Fait en notre Hôtel à la Châtai-
» gneraie, le 17 Janvier 1776, *ſigné*,
» MOREAU.

Le certificat ſuivant eſt encore plus remarquable par le détail des circonſtances qui ont accompagné une épidémie de petite vérole à Montaigu, dans le Bas-Poitou. Il mérite d'autant plus de confiance, qu'il a été dreſſé par des perſonnes de l'art, éclairées, connues par leur réputation, & dont le témoignage ne ſauroit être ſuſpect.

Montaigu, 1776.

» Nous ſouſſignés, Hardouin-
» Aimé Thieriot, & Louis Richard,
» ſieur de Lavergne, Docteurs en
» Médecine, réſidants en la ville de
» Montaigu, en Bas-Poitou, certi-
» fions que dans l'eſpace de 22 ans
» nous n'avons obſervé que quatre
» épidémies de petite vérole, dans
» ladite ville & Paroiſſes circonvoi-
» ſines, dont la plus longue a duré
» 12 à 13 mois; ſavoir la premiere,
» il y a environ 20 ans; la ſeconde
» commença dans l'hiver de 1761 à

A Montaigu, en 1756, 1762, 1766, 1772.

» 1762, & dura jufqu'à l'hiver fui-
» vant où elle ceffa entierement; la
» troifieme de 1766 à 1767 ; & la
» derniere de 1772 à 1773, depuis le-
» quel tems il n'a paru aucune per-
» fonne attaquée de la petite vérole,
» tant dans notre ville que dans les
» campagnes voifines; que l'épidémie
» qui eut lieu en 1761, & qui a
» été la plus confidérable de toutes,
» fut occafionnée par un foldat qui
» entra à l'hopital de cette Ville, en
» revenant de Morlaix en Bretagne,
» où il avoit pris la petite vérole,
» qui y étoit pour lors, & qu'il effuya
» à l'hopital de notre Ville, où elle
» parcourut très-régulierement les dif-
» férens tems de fa marche jufqu'au
» deffèchement des puftules; que dix
» à douze jours après que ce foldat
» fut guéri, nous nous apperçumes
» que des enfans du fauxbourg Saint-
» Jacques de cette Ville, où eft fitué
» notre hopital, qui avoient été en-
» tendre la meffe dans la même falle

» où étoit le ſoldat pendant ſa petite vérole, avoient contracté la contagion variolique; que ces enfans ayant eu une éruption aſſez abondante de petite vérole, d'autres perſonnes qui communiquerent avec eux la gagnerent, & qu'inſenſiblement elle ſe répandit dans toute la ville & dans toutes les Paroiſſes circonvoiſines, au point que preſque tous les enfans & beaucoup d'adultes qui n'avoient jamais eu cette maladie, la contracterent, & enfin nous certifions que dans l'intervalle de ces différentes épidémies, nous n'avons vu perſonne attaqué de petite vérole, & que le plus long intervalle de tems où il n'en ait paru aucune a été de ſept années entieres; en foi de quoi nous nous ſommes ſouſſignés. A Montaigu, Bas-Poitou, ce 8 Janvier 1776. THIERIOT, D. M. RICHARD, D. M.

» Nous, Subdélégué au Département
» de Montaigu, soussigné, certifions
» que les signatures apposées au présent
» certificat sont celles de MM. Thie-
» riot & Richard, Médecins de cette
» ville & que foi doit y être ajoutée. A
» Montaigu, le 9 Janvier 1776. *Signé*,
» AUVYGNET.

Il est inutile de produire cent autres certificats qui annonceroient tous la même vérité, & des intervalles plus ou moins longs dans toutes les villes & villages du royaume; mais il n'est pas indifférent de savoir que cette observation est constante, & que plus on approche du Nord, plus la durée de ces intervalles est considérable; de façon que si en Languedoc & en Poitou leur terme moyen est de 5 à 6 ans, celui de Picardie, par exemple, sera de 8 à 9 : & en effet, il n'y a rien de si ordinaire que de voir, dans cette Province, une étendue de pays de 20, 30 lieues

toute exempte de petite vérole, quelquefois depuis 9 ou 10 ans, & cela dans les ſaiſons où elle régne ordinairement. Par exemple, au Printemps de 1774, il y avoit plus des trois quarts & demi des villes, villages, bourgs, &c. du dioceſe de Noyon entierement exempts de cette maladie. Voici quelque certificats qui le prouvent.

Saint Briſce de Gauchy.

» Je ſouſſigné, Prêtre Curé de la » Paroiſſe de St. Briſce de Gauchy, » dioceſe de Noyon, certifie que de- » puis cinq ans & demi que je régis » ladite Paroiſſe, je n'ai aucune con- » noiſſance que perſonne, ſoit enfans » ou tout autre plus avancée en âge » ait été attaquée de la petite vérole. » Délivré à Gauchi le lundi de la Pen- » tecôte, vingt-troiſieme jour de Mai » 1774.

La petite vérole eſt à St. Briſce de Gauchy en 17 .

» *Signé*, HADINGUE, Curé.

Oestres, 1774.

Elle eſt à Oeſtres, en 1765.

» Aujourd'hui, 21 Mai 1774, la » petite vérole n'eſt point à Oeſtres, » ni au faubourg St. Nicaiſe, Pa- » roiſſe du dioceſe de Noyon, Géné- » ralité d'Amiens, l'un composé de » cinquante feux, l'autre de quatre- » vingt-dix, & elle n'y a pas même » été depuis l'année 1765; en foi de » quoi j'ai donné le préſent certificat. » Fait à Oeſtres le même jour que » deſſus.

» *Signé*, MAYEUX, Curé de St. » Nicaiſe & de St. Maurice.

Fayet, 1774.

A Fayet, Francelly, Salency, en 1752 & 1763.

» Je ſouſſigné, Curé de Fayet, » Francelly, Salency en dépendans » au dioceſe de Noyon, Généralité » d'Amiens, certifie à tous qu'il » appartiendra, que depuis 22 ans, » que je ſuis en poſſeſſion de ladite » Cure de Fayet, la petite vérole ne » s'y eſt manifeſtée que deux fois, la

» premiere en 1753, & fut fort meur-
» triere, la seconde en 1763, & ne
» fit presqu'aucun ravage, ce que je
» certifie véritable. Délivré audit Fayet
» le 20 Mai 1774.

» *Signé*, DALLONGEVILLE, Curé
» de Fayet.

Magny-la-Fosse, Election de Saint Quentin 1774.

» Le Curé de ladite Paroisse, de- Elle est à Magny-la-Fosse, en 1759 & 1767.
» puis 28 ans qu'il y est, connoît
» que la petite vérole s'y est répandue
» deux fois, la premiere en 1759,
» dans les mois de Juillet & d'Août,
» la seconde en 1767, en Mars &
» Avril. A Magny-la-Fosse, le 12
» Juin 1774.

Villers-Autereau 1774.

» Je soussigné Florisse Beauvent, A Villers-Autereau, en 1764.
» Maître Chirurgien-Juré de la
» ville de Cambrai, résident à Vil-
» lers-Autereau, certifie que la petite
» vérole n'a pas paru dans cette Pa-

» roiſſe depuis 10 ans. Fait à Villers-
» Autereau, ce 13 Mai 1774.
» *Signé*, F. L. BEAUVENT.

Bourg du Catelet 1774.

Elle eſt au bourg du Catelet, en 1764, en 1770, un ſeul enfant.

» Nous ſouſſignés Mayeur & Syn-
» dic du bourg du Catelet, qui con-
» tient environ cinq cent paroiſſiens,
» certifions qne pendant l'eſpace de
» 10 ans, la petite vérole n'a été
» obſervée dans ce bourg qu'une ſeule
» fois ſur un enfant qui l'avoit ap-
» portée de Baudegnies, village à 10
» lieues de ce bourg, où la maladie
» régnoit alors, ſans que la conta-
» gion ſe ſoit communiquée à d'au-
» tres. Au Catelet, ce 29 Mai 1774.
» *Signé* WILLIAM MAYENT, Mar-
» chand, Syndic.

Guiſcard 1774.

A Guiſcard, Berlancourt, Maucourt, Goulancourt Quinci, Milancourt, Bouchoir, Baynes,

» Nous ſouſſignés, Curé de Guiſ-
» card, ancien Doyen du Doyenné
» de Noyon, Bailly, Procureur-Fiſ-
» cal, Syndic, Chirurgien & autres
» habitans de Guiſcard; déclarons

» que nous n'avons nulle connoiſ- » ſance qu'il y ait actuellement, ni » qu'il y ait eu depuis pluſieurs années (depuis environ 10 ans) » aucun malade de la petite vérole » dans cette Paroiſſe de Guiſcard, » ni dans les hameaux, ou villages » voiſins, tels que Berlancourt, Goulancourt, Maucourt, Quinci, Milancourt, Bouchoir, Tirlancourt, » Baynes, Rouvrel, Bilancourt; ce » que nous atteſtons véritable pour » ſervir & valoir ce que de raiſon. » A Guiſcard, ce 6 Juin 1774.

Rouvrel, Bilancourt, &c. en 1764.

» *Signés*, MANNIER : HANNONET » DE LA GRANGE, Avocat & Bailly : » BOURGEOIS : LE FEVRE, Notaire » Royal : VINCENT : VILIN, Syndic : » LE ROI, Chirurgien-Barbier, &c.

Fontaine-les-Clercs, ce 9 Juin 1774.

» J'ai l'honneur de répondre, » Monſieur, à la demande que vous » m'avez faite, au ſujet des enfans

A Fontaine-les-Clercs en 1759.

» qui ont la petite vérole dans ma
» paroiſſe, depuis que j'y ſuis réſi-
» dent, je n'ai connoiſſance qu'elle
» y ait régné qu'en 1759, où il y a
» eu 50 ou 60 enfans d'attaqués.
» J'ai l'honneur d'être, &c.

» *Signé*, F. DOYEN, Curé de Fon-
» taine-les-Clercs.

On pourroit citer mille certificats à peu-près ſemblables, on croit que ceux-là ſuffiſent.

Il en réſulte : 1°. que la petite vérole, conſtamment la même dans ſa marche, n'attaque, en France, les villes & les cantons, que dans des ravages communs : 2°. que les intervalles libres de cette maladie, ſont quelquefois de 15 années de ſuite, comme on vient de le voir dans l'exemple de *Fontaine-les-Clercs* : 3°. qu'en 1763 & 1764, elle ravageoit, en même tems, un grand nombre de villages, bourgs, hameaux voiſins, dans le diocèſe de Noyon, mais que depuis cette époque juſqu'en 1774, cette

cette maladie n'a point été obſervée du tout, dans aucun des lieux dénommés ci-deſſus, à l'exception du bourg de Catelet, où elle a attaqué un enfant qui l'avoit apportée de Beaudegnies, & de Magny-la-Foſſe où elle étoit en 1767 : 4°. qu'il n'y a aucune différence, pour les Villes, entre la petite vérole & toute autre maladie peſtilentielle & nouvelle qu'on y apporteroit pour la premiere fois : d'où il ſuit qu'à chaque attaque, elle doit être conſidérée comme un fléau toujours nouveau pour nous, qui exige de la part des Magiſtrats, les mêmes précautions que toute autre maladie peſtilentielle & nouvelle. *Quatrieme facilité pour s'en défendre.*

Quelque homme de bien (on en trouve) dira peut-être : » Vérifions les » faits ! ſecourons une fois l'humanité !

Oui ! me voici, qui que vous ſoyez, ames honnêtes, capables de tenir ce langage : ce n'eſt point la lumiere, ni la vérification des faits que j'ap-

préhende ; c'eſt bien plutôt cet état de mort ou d'aſſoupiſſement dans lequel vous vivez , & dont vous ne pourrez peut-être vous tirer qu'à la faveur d'une petite vérole affreuſe & meurtriere qui viendra, tout-à-coup, vous réveiller.

On vient de voir que, dans la province de France (le Languedoc) où la petite vérole fait les progrès les plus rapides , elle a quelquefois des intermiſſions de dix années. Voici un exemple de plus de trente ans dans la même province. Ce fait nous a été atteſté par une perſonne on ne peut plus recommandable à tous égards. Voici ſa lettre.

A Barre (Dioceſe de Mende) le 4 *Mars* 1770.

„ J'aurois déſiré, Monſieur, avec „ bien de l'empreſſement, de trouver „ dans ce coin du monde perdu , „ quelque Médecin qui eût pû rem- „ plir votre objet, concernant la pe-

» tite vérole; mais le ſeul Médecin
» diſtingué & qui a même paſſé pour
» fameux dans ce pays-ci, étoit *M.*
» Rochevalier, à Maruejols, que
» nous venons de perdre. Sa mort
» laiſſe un vuide qui ſera difficile à
» remplir. Je me ſuis informé dans
» mon petit particulier, de la durée
» & des intervalles de cette maladie
» dans les environs, & ce qui eſt à
» remarquer, c'eſt que dans la partie
» du Nord, ſur la Lozere (monta-
» gne du dioceſe de Mende, la plus
» élevée, de 5 à 6 lieues de long,
» & de trois à quatre de large) il
» s'eſt paſſé 40 années ſans qu'on
» l'ait eue dans certains villages,
» 20, 30 dans les autres, en général,
» & que bien des gens de 70 ans ne
» l'ont point encore eue, & d'autres
» morts à 90 ſans l'avoir jamais eûe;
» ce qui me fait adhérer à votre ſyſ-
» tême; que cette maladie eſt une
» peſte contagieuſe dans toute la
» rigueur du terme; d'où je conclus

» qu'il ſeroit très-utile pour l'huma-
» nité de trouver des moyens propres
» & naturels pour l'en préſerver. Ce
» n'eſt pas la ſeule dangereuſe qui
» ſe ſoit introduite en Europe, &c.
J'ai l'honneur d'être, &c. Le Baron
DE BARRE.

Qu'on explique le fait comme on voudra; il reſtera toujours vrai que la petite vérole n'eſt pas encore connue; que des lieux iſolés, preſque inacceſſibles, éloignés des grandes routes & des grandes villes, en ſont préſervés naturellement, au milieu de la France, pendant plus de quarante ans. D'où il ſuit qu'on ne devroit pas être ſurpris, aujourd'hui, qu'on propoſe des moyens pour ſe délivrer de cette eſpèce de lèpre, apportée d'Egypte, qui a fait tant de tort à l'Art & le déſeſpoir de tant de familles, mais qu'on doit être dans le plus grand étonnement qu'on ne les ait pas employés plutôt.

Si quelqu'un propoſoit, je ſuppoſe,

de détruire le mal vénérien en Europe, par des moyens politiques? C'eſt alors qu'on auroit raiſon de dire : » comment détruire une maladie hon» teuſe, chronique, dont l'aveu coûte » le plus à l'honnêteté, dont le ſoup» çon même allarme la pudeur; dont » la préſence & l'exiſtence ſont ſi ſou» vent douteuſes ; dont le ſiege & » la retraite ordinaire ſont des par» ties dont l'examen eſt le plus diffi» cile, dont une répugnance invinci» ble défend ſouvent tout accès & » toute adminiſtration aux remèdes; » une maladie enfin à laquelle l'at» trait le plus puiſſant de la nature » expoſe ſans ceſſe les hommes? Il » n'y a qu'un préſervatif aſſuré qui » puiſſe les en garantir, & ce préſer» vatif n'eſt pas encore trouvé.

Mais la petite vérole! Il n'y a pas de maladie au monde qui donne plus de facilités pour s'en défendre. Elle n'eſt ni chronique, ni permanente, ni ſecrete, ni honteuſe; aucun attrait

invincible n'invite l'homme à s'y livrer : la partie du corps qu'elle attaque ſpécialement & qui eſt la plus viſible ne permet ni de la cacher, ni de la confondre avec une autre maladie, lorſqu'elle eſt déclarée : dans l'intervalle qu'elle met entre ſes attaques, on a le tems de ſe reconnoître & de ſe précautionner contre de nouvelles : dans ſa marche elle n'a qu'une maniere de ſe communiquer qui eſt connue ; dans le choix qu'elle paroît faire de ſes ſujets, ce ſont les êtres les plus foibles, les plus faciles à gouverner : elle n'a l'inconvénient, ni de la peſte, proprement dite, ni de la lèpre, dont l'une jette l'allarme dans tous les eſprits & les trouble, & l'autre exige des viſites rigoureuſes & une ſagacité peu commune, mais dont on eſt venu à bout, néanmoins en France, de l'une & de l'autre, par la rigueur d'une police ſage & ſoutenue. La petite vérole eſt la maladie la plus facile à connoître ;

la plus aiſée à contenir, la plus viſible, la plus meurtriere, une des plus à craindre ; c'eſt la ſeule contre laquelle on ne ſe précautionne pas.

Les abus exiſtent au milieu des villes les mieux policées : une imprudente mere promène ſon enfant dans ſes bras, couvert de croûtes de petite vérole : elle le porte tantôt dans une égliſe où elle s'arrête, tantôt dans une place publique où elle tend la main ; un autre, dans le même état, introduit la contagion dans un collége ; un troiſieme joue avec tous les enfans d'une rue ; un quatrieme eſt inoculé aux portes ou au ſein d'une ville ; un cinquieme porte la contagion dans un village où régnoit ci-devant la ſanté, le bonheur & la paix ; un ſixieme imprudent porte le déſeſpoir dans une maiſon ; un ſeptieme cauſe une épidémie ; un huitieme devient l'auteur de la mort de ſon frere ou de ſon ami. Qui pourra jamais compter tous les maux que la négli-

gence & l'aveuglement ont produits?

Mais ne rouvrons plus des plaies trop récentes! Ne déchirons pas les ames trop ſenſibles. Puiſqu'il faut du myſtère, du ſilence ſur certains faits, ſachons le garder; mais l'intérêt de l'humanité exige qu'on prévienne de nouveaux malheurs.





SECTION III.

Maniere dont la petite vérole pénètre dans les Villes, y devient générale par la négligence des habitans, ou cesse entierement par l'effet d'une bonne Police.

LES certificats, les exemples rapportés ci-dessus, n'ont fait qu'annoncer cette double vérité : 1°. que les attaques de petite vérole dans tous les lieux, commencent toujours par quelque cas fortuit, par un individu ou deux, comme on l'a vu dans les certificats produits par les Médecins de Montaigu, par les habitans du Catelet, &c. 2°. qu'en prenant des mesures pour en arrêter le cours, on l'empêche toujours de s'étendre : pour en convaincre le Lecteur, rapportons

ce que l'expérience & l'obſervation apprennent de plus poſitif à cet égard. Quelques faits pris au hazard dans les écrits d'un des plus célèbres & des plus véridiques Médecins de l'Europe, (M. Van-Swieten) vont fournir des preuves de la premiere vérité, & faire connoître les cauſes les plus ordinaires des épidémies.

Cet Auteur rapporte (dans ſes Commentaires ſur les Aphoriſmes de Boerhaave. Tom. V. pag. 19) qu'un enfant, âgé de ſix ſemaines, fut attaqué de la petite vérole, dont il mourut, dans une ville où il pratiquoit la Médecine, & dans laquelle on n'y obſervoit point alors de maladie ſemblable. Suivant l'uſage du pays, on pare de fleurs le petit cadavre, & l'on invite tout le voiſinage à le venir voir ſur ſon lit de parade, expoſé dans une grande chambre : chacun y accourt, mais peu de jours après, tous ceux qui l'avoient viſité, & qui n'avoient pas eu la petite vérole, en furent attaqués.

Le même Auteur nous dit dans le même ouvrage (Ibid. pag. 28.) qu'un jeune homme qui avoit resté quelques semaines à Amsterdam, où il y avoit une épidémie de petite vérole, de retour dans sa famille qui passoit l'été dans une maison de Campagne près de Leyde, où il n'y en avoit point, non plus que dans les environs, en fut atteint quelques jours après son arrivée; qu'une tante qui le soignoit en fut attaquée de même; que celle-ci la communiqua à sa fille, &c. &c. Combien de fois n'a-t-on pas vu naître ainsi la petite vérole dans des lieux où elle n'existoit pas auparavant? On pourroit demander plutôt, depuis qu'on l'observe, quelle est la petite vérole ou l'épidémie à laquelle une circonstance ou quelque imprudence semblable n'a pas donné lieu?

Au Printems de 1756, il n'y avoit point de petite vérole à Pontoise. La fille d'un Architecte de Noyon,

(M. Fontaine) âgée de ſix ans, qui étoit partie de cette ville, le jour de la Pentecôte, avec ſa mere, pour ſe rendre à Beaumont, & de-là à Pontoiſe, s'étant arrêtée quelques jours dans la premiere ville, chez un de ſes parens, dont les enfans avoient tous la petite vérole qui étoit alors en croûtes; peu de jours après ſon arrivée à Pontoiſe, elle fut attaquée de la même maladie, qui ſe communiqua bientôt dans le quartier, & de-là dans toute la ville. Il fut conſtant que cette épidémie n'eut d'autre origine que la petite vérole de cet enfant qu'on avoit vû jouer dans la rue avec d'autres, avec ſes croûtes au viſage & aux mains.

Il eſt donc vrai, & l'expérience le confirme tous les jours, que depuis qu'on obſerve la petite vérole en Europe, on ne peut lui découvrir d'autre cauſe bien conſtatée que la contagion.

Un Médecin célèbre de Hollande,

Gaubius, cité par le même Van-Swieten, ſe récrioit avec raiſon, vu le danger de cette contagion, contre l'abus de permettre qu'on inoculât, à la Haye, un jeune homme, dans un tems où il n'y avoit point de petite vérole, alléguant qu'une ſeule étoit capable d'en faire naître mille. Auſſi les Magiſtrats de la ville, frappés de ſes raiſons, défendirent-ils, par un décret public, de pratiquer l'inoculation, ſoit dans cette ville, ſoit dans la banlieue, dans une circonſtance ſemblable, où un Inoculateur y attiroit des étrangers de toute part.

En France, en Allemagne, en Hollande, par-tout, on eſt forcé de reconnoître les effets de la contagion & la néceſſité d'y remédier par des précautions. Les Magiſtrats, les Médecins, les Inoculateurs prudents les preſcrivent, les conſeillent, les ordonnent, les Souverains eux-mêmes en donnent l'exemple. L'expérience en a démontré l'utilité. Dans la

pratique de l'inoculation, il n'eſt pas même permis de les négliger. On a des preuves certaines qu'elles réuſſiſſent dans tous ces cas. Quand on a la preuve qu'elles réuſſiſſent pour certaines petites véroles, on doute, on ne veut pas qu'elles réuſſiſſent pour d'autres petites véroles. Quelle peut être la cauſe d'une ſi grande inconſéquence parmi les hommes ? Ne pourront-ils jamais être heureux qu'à côté d'un inoculé avec précaution. Les veut-on mettre dans le cas de déſirer le ſort des bêtes, pour être préſervés de leurs maux contagieux ; d'avoir des morves ou des clavelées pour en être garantis ? La petite vérole n'eſt-elle pas leur clavelée ? Faut-il qu'ils ſoient moutons pour en être mis à couvert ? Sans doute elle n'eſt pas aſſez connue, ſi elle l'étoit, pourroit-on refuſer aux hommes les mêmes ſecours qu'aux animaux ? Tâchons donc de la connoître parfaitement.

Il s'agit de ſavoir ſi toutes les

épidémies bien obſervées ont toujours offert les mêmes phénomènes ; ſi une poſition avantageuſe, par exemple, eſt capable d'arrêter la marche de la maladie, d'interrompre ſon cours; & ſi toutes les fois qu'on a cherché à parer aux effets de la contagion, on eſt venu à bout d'arrêter ſes progrès ? Les exemples ſuivans vont en fournir des preuves.

Un homme de l'Art, d'un mérite diſtingué & connu dans une ville de province, (M. Rigault, de Saint-Quentin en Picardie) obſervateur exact & ami de la vérité, a bien voulu nous faire part de quelques obſervations ſur la petite vérole. En voici une faite dans ſa famille.

Il y a pluſieurs années qu'elle logeoit dans un fauxbourg de cette ville, appellé Fauxbourg-d'Iſle, à côté d'une riviere, & dans une maiſon dont la cour & le jardin étoient entourés d'eau. Depuis quelque tems on n'obſervoit point de petites véroles

à Saint-Quentin. La nourrice d'un de ſes freres, qui venoit de ſoigner tout récemment ſes enfans attaqués de cette maladie, dans un village voiſin, étant arrivée pour voir ſon nourriſſon, lui donna toutes les marques de tendreſſe ordinaires à ces ſortes de perſonnes. Quel fut le fruit de cette imprudente viſite ? quelques jours après la petite vérole ſe déclara ſur cet enfant ; elle fut du plus mauvais caractère, & celui-ci mourut dans le tems de la ſuppuration. Heureuſement la maladie ne ſe communiqua ni dans la ville, ni dans les fauxbourgs.

Cette obſervation offre un exemple frappant, & de la maniere ordinaire dont la petite vérole ſe communique d'une ville à l'autre, & une idée des moyens qu'on pourroit employer pour en arrêter le cours. Le mal quoique très-contagieux, ne fait ici aucun progrès, parce que l'habitation dont il eſt queſtion, eſt iſolée, forme une eſpèce d'iſle entourée d'eau

qui lui ſert comme de barriere naturelle, ſans communication : l'enfant y meurt : la petite vérole ſemblable au feu, s'éteint ici faute d'aliment. Si le cadavre de cet enfant, paré de fleurs, comme celui dont parle M. Van-Swieten, eût été expoſé en public à l'attouchement des autres enfans, ne croit-on pas qu'il eût pu faire naître une épidémie ? Tout prouve donc dans cette maladie, & l'utilité des barrieres artificielles ou naturelles, & la néceſſité des précautions. Lorſque le hazard les fournit, ou que la prudence les fait naître, on a toujours le même ſuccès. En voici un exemple, obſervé dans la même ville, & communiqué par la même perſonne.

Un Religieux du Couvent des Capucins de Laon, où la petite vérole faiſoit des ravages, il y a quelques années, arrive à Saint-Quentin où il n'y en avoit point. Il deſcend chez les mêmes Peres de cet Ordre, & quelques jours après, il en eſt

attaqué. La Communauté effrayée de cet acident, recommande le ſecret aux gens de l'art qui le ſoignoient. Pour leur propre conſervation, & pour cacher au public la connoiſſance de la maladie, ces Religieux le confinent dans un grenier, cependant commode & bien fermé, & là, ils le livrent aux ſoins d'un vieux domeſtique de la maiſon. En attendant, aucun d'eux ne communique avec lui; chacun ſe précautionne en ſon particulier. Le malade bien ſecouru d'ailleurs guérit. On l'empêche de ſortir pendant ſa convaleſcence, & auſſi-tôt qu'il eſt en état de partir, on le renvoye, avec beaucoup de myſtère, dans ſa Communauté : on lave avec ſoin tout ce qui lui a ſervi dans ſa maladie, & la petite vérole ainſi étouffée dans ſa naiſſance, ne fait aucun progrès, ni dans la maiſon, ni dans la ville. Ce fait eſt connu de tout Saint-Quentin.

Ne peut-on pas en conclure que,

ſi la Police ayant affaire à un cas ſemblable (& il n'y a point de cas de petite vérole qui ne reſſemble à celui-ci) dans toutes les villes, ordonnoit ces précautions, elle obtiendroit partout le même avantage ? Seroit-il néceſſaire, pour cela, de ſonner l'alarme, le tocſin, d'effrayer, comme on a dit, tout un peuple par un appareil de précautions ? Tandis qu'il n'en faut point, tandis qu'une ſeule Ordonnance de Police bien exécutée & ſans bruit, ſuffiroit.

On a toujours remarqué que les maladies peſtilentielles pénètrent rarement dans les maiſons religieuſes; ou que lors que cela arrive, leurs progrès en ſont bientôt arrêtés. Tous les Hiſtoriens, tous les Médecins qui ont fait mention des ravages des peſtes, ont fait cette remarque. Seroit-ce une faveur du Ciel, un privilége accordé à la tempérance, aux prieres des bons Religieux ? Je crois qu'après toutes ces cauſes, la principale eſt

la cloiſon qui les ſépare du reſte des hommes, & le ſoin qu'ils prennent de leur conſervation; il n'y a rien de ſi naturel. Il n'y a rien auſſi de ſi conſtant que cette obſervation; & tandis que quelque fléau contagieux ravage une ville entiere, on voit preſque toutes les Maiſons Religieuſes qui en ſont à l'abri. Cette remarque fut faite particulierement à Marſeille, lors de la peſte de 1721, quoique la plupart de ces Maiſons fuſſent au milieu de la ville. Lorſqu'elles en ſont éloignées, cela eſt encore plus conſtant. C'eſt ainſi qu'on voit celle de Long-champ, près de Paris, à couvert d'une infinité de maux, ſur-tout de la petite vérole qu'on n'y obſerve jamais; & que la maiſon des Capucines de la place Vendôme, en a été à l'abri pendant près de cent ans. M. Goutard qui avoit été Médecin de cette Maiſon, pendant l'eſpace de 53 ans, n'y en avoit jamais vu, & M. Dionis, qui lui a

ſuccédé dans cette place, depuis 32 ans qu'il en eſt Médecin, n'y en a vu qu'une ſeule, qui ne ſe communiqua point par les précautions qu'on prit & le ſoin qu'on eut de cacher la maladie.

Ce fait, qui a été atteſté par le même M. Dionis, dans une lettre qu'il m'a adreſſée à ce ſujet, a paru ſurprenant, parce que la petite vérole eſt preſque toujours dans le quartier; c'eſt auſſi par cette réflexion, que ce Médecin expérimenté termine ſa lettre : » L'avantage dont cette Maiſon » jouit, dit il, me paroît d'autant » plus extraordinaire, que la Maiſon » eſt très-nombreuſe & que la petite » vérole ſe manifeſte tous les jours » dans le quartier. J'ai l'honneur d'être, mon cher Confrere, votre très-humble, &c. *Signé*, DIONIS, Docteur-Régent & ancien Profeſſeur de la Faculté de Médecine de Paris. Paris, le 10 Mai 1774.

Si l'on faiſoit des recherches, on

trouveroit peut-être mille maiſons dans le même cas. Tous ces exemples prouvent que les lieux les moins ſujets en général aux attaques de la petite vérole, ſont tous ceux où l'on obſerve quelques précautions, ou qui ſont peu expoſés à une fréquente communication, quoiqu'ils ſoient même placés au ſein des villes, au centre, pour ainſi dire, de la contagion. Les perſonnes les plus heureuſes à cet égard, ſont donc celles qui habitent tous ces lieux peu fréquentés, ou qui ſont renfermées dans des maiſons où l'on a ſoin de ſe précautionner, comme dans les penſions, les couvents, les colléges, & en général, dans toutes les maiſons bien adminiſtrées, &c. Deux principales de ce genre, la Salpètriere & la Pitié de Paris, qui font partie de l'Hopital-Général, en offrent un exemple frappant.

On ſait que ces deux maiſons ſont deſtinées à ſervir d'azyle aux malheureux. (Nous n'entendons parler ici

que des enfans). La Pitié eſt pour les garçons, la Salpètriere pour les filles. Il y a conſtamment à la Salpètriere plus de deux mille filles, depuis l'âge de 2 à 3 ans juſqu'à 14 ou 15, & à la Pitié 15 ou 16 cent garçons du même âge. La loi de l'adminiſtration, au ſujet de la petite vérole, dans ces deux maiſons, eſt telle, que toutes les fois qu'un de ces enfans en eſt attaqué, (ce qui arrive quelquefois), il eſt transféré ſur le champ à l'Hôtel-Dieu. Quel eſt le réſultat d'une conduite auſſi ſage ? C'eſt que la petite vérole n'y devient jamais épidémique, & que preſque tous ces enfans ſortent, depuis plus d'un ſiècle, par milliers, de ces deux maiſons, à l'âge de 15 ou 16 ans, ſans avoir jamais eu la petite vérole : ce qui prouve, à la fois, & le néant du germe inné, & l'impuiſſance de l'air, & la néceſſité d'une Police, & la facilité de s'en défendre, par-tout, avec le même ſuccès.

Ce nombreux troupeau d'infortunés que renouvelle ſans ceſſe l'Hopital des Enfans-Trouvés, contient donc les êtres les plus heureux à l'égard de la petite vérole, qu'ils ne connoiſſent pas : & ſi d'un côté, le ſort les comble de diſgraces, en leur faiſant éprouver toutes les horreurs d'une naiſſance inconnue, toutes celles de l'indigence la plus dure ; d'un autre côté, il les dédommage, en les mettant à couvert de celles de la plus affreuſe maladie. Le nombre de ces malheureux, répandus enſuite dans Paris, ne contribue pas peu à établir l'obſervation qu'on y fait, depuis long-tems, qu'il y a au moins un tiers des hommes qui y meurt, ſans avoir jamais eu la petite vérole.

On peut donc conclure des faits précédents, que les individus les moins expoſés à cette maladie, ſont ceux qui habitent des lieux régis par une ſage adminiſtration à l'égard de la petite vérole, & qu'il eſt poſſible d'en

d'en mettre les enfans à l'abri, même dans les maiſons les plus nombreuſes, telles que la Salpêtriere (1) & la Pitié de Paris. Reſte à ſavoir ſi les perſonnes libres qui vivent dans le monde, pourroient obtenir le même avantage au milieu des villes ? Le fait ſuivant en prouve la poſſibilité; il offre en même tems un exemple ordinaire de la marche de la maladie & de la formation des épidémies. C'eſt encore la ville de St.-Quentin qui le fournit.

En 1770, il y avoit quatre ans qu'on n'y obſervoit point de petite vérole; & cette ville étoit alors auſſi tranquille, auſſi libre à l'égard de cette contagion, que mille autres qui ſont aujourd'hui dans le même cas. Une femme du petit fauxbourg d'Iſle de cette ville, de retour au commencement d'Octobre de la même année, du village de Morcourt (2)

(1) La Salpêtriere renferme plus de huit mille perſonnes.

(2) Ce Village eſt éloigné d'une lieue de la Ville.

où elle avoit été viſiter avec ſa fille (pour lors âgée de dix ans), une perſonne dont tous les enfans étoient attaqués de la petite vérole, eut la douleur d'en voir ſa fille atteinte quelques jours après; & comme l'uſage de ſe précautionner n'eſt pas malheureuſement encore établi, la contagion ſe communiqua bientôt à deux de ſes freres. Le froid qui ſurvint alors, retarda les progrès de la maladie, comme c'eſt l'ordinaire; mais au printemps ſuivant, les levains qu'elle avoit laiſſés, la firent renaître dans le même petit fauxbourg, qui eſt à peu de diſtance du grand, & de proche en proche, elle parvint juſqu'à celui-ci, de-là dans la ville, qu'elle ravagea preſque entierement; je dis *preſque*, parce qu'il y eut une circonſtance qui mérite d'être remarquée : la voici.

Cette ville eſt coupée à une de ſes extrémités, du Couchant au Levant, par une grande rue (la rue St.-Thomas) ce qui forme une portion

presque détachée, dans la partie méridionale. Un de mes freres, établi dans cette partie, plein de l'impression qu'avoit fait sur lui l'histoire de la petite vérole, prit toutes les précautions nécessaires dans cette circonstance, pour en garantir sa famille : son exemple fut suivi par cinq ou ou six maisons du même quartier, par celles de MM. Joli, Possel, Banneville, Fizeaux, Devastre, d'Albenas, &c. Chacun retint ses enfans ; on les empêcha de communiquer avec ceux du reste de la ville ; tout ce quartier, en général, évita la communication ; & tandis que la petite vérole ravageoit tous les autres, on vit avec surprise celui-ci entierement préservé. Après cette attaque, la maladie cessa entierement dans St.-Quentin, & depuis cette époque de 1770, jusqu'au 30 Juin 1774, on n'avoit pas encore entendu parler de son retour dans la même ville.

Il résulte de cette observation ;

ainſi que des précédentes, que les épidémies ſe forment toujours de même dans les villes, & toujours par la négligence des habitans; que la petite vérole ne varie jamais dans ſa marche; que tout le ſecret d'en préſerver les hommes ou les enfans, conſiſte à les éloigner de la contagion; & que tout particulier peut obtenir cet avantage avec facilité, même au milieu des villes les plus actives, les plus commerçantes, telle que celle-ci.

Une perſonne que ſes lumieres, ſes travaux, ſa longue expérience en médecine, ſa place & mille autres titres ont rendu recommandable parmi tous les Sçavans de l'Europe, le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Beziers, M. Bouillet le pere, ayant adopté, avec tout le zèle qui caractériſe le vrai Citoyen, ami de l'humanité, les principes que nous avons établis ſur cette maladie & les conſéquences qu'on en avoit tirées, eſſaya d'en

faire goûter le prix à la ville de Beziers, ſa patrie. Pour cet effet, après quelques inſtances & Mémoires faits à ce ſujet, il détermina les Magiſtrats de cette Ville à faire un Règlement de Police pour remédier, lors des attaques de petite vérole, aux abus qui réſultoient d'une communication trop libre. Depuis quatre ans, on n'en obſervoit point dans Beziers, lorſqu'au commencement de 1773, on apprit qu'un enfant arrivé d'Agde (ville voiſine où la petite vérole régnoit alors,) en étoit attaqué. M. Bouillet obtint des Magiſtrats que le Règlement fût imprimé, publié & affiché dans les principaux quartiers de la ville; il avertiſſoit du danger de la contagion, & indiquoit les principales précautions à prendre. Qu'en réſulta-t-il? on exécuta mollement (ce qui devoit être) des précautions qu'une autorité ſupérieure n'avoit point indiquées, & qu'aucune autre ville ne prenoit;

malgré cela, la maladie cessa, & depuis le Printems 1773, jusqu'au 20 Avril 1774, tems où on en reçut l'avis, on n'avoit point encore observé de petite vérole, ni dans la ville, ni dans les environs.

Mais à quoi sert d'accumuler faits sur faits, preuves sur preuves, exemples sur exemples, pour démontrer que la petite vérole, en Europe, toujours la même dans sa marche & dans ses effets, toujours portée dans les villes par quelque cas fortuit, les ravage tour-à-tour, à la maniere de toutes les contagions connues, & qu'il est très-facile de s'en défendre, si la vérité ne touche, ne pénètre personne ? A quoi sert à une ville d'être sage, prudente, éclairée, si le Gouvernement ne vient à son secours ? Si elle est sans cesse exposée à la contagion voisine, tôt ou tard quelqu'un sera attaqué, & cet accident prouvera, & son impuissance, & la nécessité d'un concert, d'une réunion de secours &

de moyens, du moins dans une certaine étendue. L'avantage complet des précautions ne peut donc exiſter & devenir ſenſible qu'à cette condition.

En attendant que les hommes, frappés de ces vérités & touchés des malheurs de leurs ſemblables, leur tendent une main ſecourable, indiquons au-moins la conduite des particuliers les plus ſages à cet égard, & rapprochons-là de celle des perſonnes qui négligent les précautions.

En 1769, M. Joly de Fleury, Procureur-Général du Parlement de Paris, voyant ſon neveu attaqué de la petite vérole, le fit transférer ſur le champ dans une autre maiſon. De cette maniere, tout fut tranquille dans l'Hôtel, & perſonne autre n'en fut attaquée. Il y a une infinité de maiſons aujourd'hui où l'on ſe précautionne, à Paris, & toujours avec le même ſuccès. Une conduite oppoſée à celle-ci a coûté quelquefois la vie à des maiſons en-

tieres. On en a vu un exemple frappant, dans celle de M. de Senauzan, ou Comte de Vierville, dont on a déja parlé.

Madame la Comtesse, son épouse, partie, cette année, de Dourdan, où la petite vérole étoit, en est attaquée peu de jours après son retour à Paris. On lui applique les vésicatoires aux jambes : le Maître-d'Hôtel chargé de les renouveller, & qui ne prenoit point de précautions, en est bientôt atteint : M. le Comte, qui les négligea de même, & qui ne voulut point quitter son épouse, en est frappé à son tour : le Valet-de-Chambre, qui n'en prenoit aucune, parce qu'il avoit déja eu la maladie, chargé du soin du linge, en est attaqué de même, & tous de la maniere la plus grave & la plus dangereuse; de façon qu'en moins de 20 jours, M. le Comte, Madame la Comtesse, le Maître d'Hôtel, le Valet-de-Chambre, tout périt dans la même maison, de

la même maladie. On ne ſauva qu'une ſeule perſonne, qui fut l'objet des précautions : ce fut Mademoiſelle de Senauzan, que M. le Marquis de Vertillac avoit retiré chez lui au commencement de la maladie. On frémit au récit de pareilles aventures. Celle-ci prouve que la petite vérole ne reſpecte quelquefois ni âge, ni tempérament, ni ceux qui l'ont déja eue, mais ſeulement ceux qui ont ſoin de ſe précautionner contre ſes attaques, & qui s'en éloignent. Je connois des perſonnes encore pleines de vie & de ſanté qui n'ont jamais eu la petite vérole, qui, pendant tout le tems que dura celle de Madame la Comteſſe de Vierville, étoient entrées deux fois le jour dans ſon appartement, pour s'informer de ſon état, avec l'attention la plus ſcrupuleuſe de ne toucher à rien, qui n'en ont pas, pour cela, reſſenti la moindre atteinte.

Il y a plus, quelque peſtilentielle que parût être celle-ci, quelque con-

tagieuſe qu'elle ait été, on ne s'eſt point apperçu dans le quartier qu'elle y ait donné naiſſance à d'autres; ce qui ſert à démontrer de plus en plus l'impuiſſance de l'air dans ſa communication.

Ce qu'il y eut de plus touchant dans l'aventure malheureuſe de cette famille, c'eſt que l'exercice de la plus belle vertu y donna lieu. Madame la Comteſſe de Vierville, avant de monter en carroſſe, répandoit l'argent à pleines mains dans le village de Dourdan; l'avidité précipitoit ſur elle femmes & enfans; parmi ces derniers, on remarqua qu'il y en avoit que les meres portoient dans leurs bras, & dont la petite vérole étoit encore en croûtes. Faut-il que l'aveuglement ſur la contagion, un ſeul défaut de Police, à cet égard, produiſe tant de maux; qu'une petite vérole mortelle ſoit le prix de la plus belle action, & que les hommes les plus éclairés ſoient les témoins

insensibles de tous ces malheurs !

Quiconque a lu l'histoire de la petite vérole de cette maison, a lu celle de presque toutes les petites véroles d'Europe. Elles ont toujours été, ou l'effet des abus, d'une négligence aveugle sur le danger de la contagion, ou celui d'une tendresse trop héroïque pour la braver.

On se lasse & on rougit presque pour les hommes d'être obligé de multiplier les exemples & les faits pour les ramener à des principes si vrais, si naturels, à des vérités si simples, si utiles ; de retracer à leur mémoire ce dont ils ont été tant de fois témoins, & de leur dire : ne consultez que vos yeux ! Ne vous en rapportez qu'au témoignage de vos sens ! Que vous apprennent-ils ? Que dans la petite vérole tout se réduit à un principe contagieux, que tout est inoculation naturelle ou factice, effet des abus, de la communication, des pré-

jugés ou de l'aveuglement ; que cette maladie prend comme une gale, comme un mal vénérien ſur les individus, comme le feu dans une forêt, ſur les habitations ; qu'il faut toujours la préſence d'un levain pour la produire, qu'elle ne ſauroit exiſter ſans cette condition. Que vous faut-il de plus, lorſque cette vérité vous eſt démontrée ? Tantôt, vous fouillez dans les routes obſcures du ſang ou de la lymphe, dans le cloaque impur des menſtrues, dans le cordon ombilical, pour y chercher un germe que vous n'y trouverez jamais ; tantôt il vous échappe dans l'air ; vous croyez le trouver dans la fatalité aveugle, tandis que l'Inoculateur le tient dans ſa main, qu'il le met ſous vos yeux. Vous préférez des conjectures vagues, incertaines, à ce que l'expérience vous démontre, des ſyſtêmes merveilleux qui vous égarent, vous rendent malheureux & tremblans, à des vérités ſimples

qui vous raſſurent, qui vous ramenent à un état de tranquillité, de bonheur phyſique & réel. Vous préférez le joug des préjugés les plus funeſtes, aux maximes les plus conſolantes, aux pratiques les plus utiles. Vous aimez mieux faire violence à la Nature, que d'écouter ſes mouvemens. Eſt-ce là faire uſage de cette ſublime raiſon dont elle vous fit préſent ?

Lorſque je demande au Jardinier la graine d'une plante, & qu'il me la donne, ai-je beſoin d'aller fouiller dans les cieux, dans l'air ou dans les entrailles de la terre, pour y trouver d'autre principe de ſa reproduction ? Ne me ſuffit-il pas, lorſque je tiens cette ſemence, de trouver un terrein propre, une matrice convenable à ſon développement ? & lorſque j'ai trouvé ce terrein, cette matrice, que me faut-il de plus ? L'Inoculateur ne sème-t-il pas ſa graine de petite vérole ? Le corps humain

n'eſt-il pas le terrein propre à la faire germer ? Qu'on étouffe donc la graine, qu'on défende le terrein, il n'y aura plus de reproduction.

Les exemples rapportés ci-deſſus ne vous ſuffiſent peut-être pas encore pour vous prouver qu'on devient maître de la graine de la petite vérole, qu'on défend le terrein qu'on veut, de ſa germination. L'exemple de la Famille Royale ne vous a pas paru aſſez concluant ; les précautions priſes à Marly contre la contagion, la préſervation de ce village, celle des deux plus jeunes Princeſſes du Sang ; tous les faits rapportés ne vous ont pas encore aſſez frappés ! Vous vous faites un monſtre des précautions, vous vous perſuadez qu'étant ordonnées par le Gouvernement, elles ne pourroient pas réuſſir ; je vais vous prouver que la premiere fois que ce même Gouvernement a voulu s'en occuper, il a préſervé de la maladie

tous les individus qu'il cherchoit à garantir ; & cela ſans peine, ſans plainte & ſans murmure de la part des Citoyens.

Lorſqu'on prit Minorque ſur les Anglois, la petite vérole étoit dans l'Iſle. Que fit le Gouvernement ? Craignant que la contagion ne ſe mît parmi les troupes, il défendit toute eſpece de communication entre celles-ci & ceux qui en étoient atteints, & toutes les matieres ſuſpectes. On poſa des ſentinelles pour l'empêcher : on prit en outre, du côté de la mer, des meſures ſages pour ſe précautionner. Qu'en arriva-t-il ? C'eſt que la petite vérole, ni les autres maladies contagieuſes qui régnoient dans l'Iſle, ne ſe répandirent point parmi les troupes du Roi ; & pendant l'eſpace de ſept ans que cette Iſle a été au pouvoir des François, on n'y a point obſervé d'épidémie de petite vérole.

Je n'ai donc pas beſoin, pour faire

ſentir l'avantage & la néceſſité des précautions, de rapporter ce qui eſt arrivé en Angleterre, de dire que c'eſt pour les avoir négligées à Londres, à Briſtol, & dans d'autres lieux, que, pendant la pratique de l'inoculation, cet Etat a fait une perte de plus de trente mille Sujets, dans une eſpace de quarante-cinq années; fait prouvé par les bils de mortalité de ces deux Villes (1). Je n'ai pas beſoin, non plus, de faire voir la ſageſſe & la conduite du Parlement de Paris, à cet égard, dans ſon Arrêt de 1764, qui défend la pratique de l'inoculation dans l'enceinte de cette Capitale. Il me ſuffit de dire que tout dépoſe en faveur des précautions, & que l'uſage le plus dangereux que quelques Philoſophes bouillans & égarés, à l'occaſion de l'inoculation, aient pu faire de leurs talens & de leurs

(1) Voyez le Journal de Phyſique, Janvier 1776.

lumieres, c'eſt d'avoir cherché à jetter un ridicule ſur les précautions que pouvoit preſcrire le Parlement de Paris dans ce cas.

Eh ! quel eſt donc le cas de contagion où les précautions ſoient plus néceſſaires que dans la petite vérole ? Dans tous les Etats bien policés on n'inocule plus aujourd'hui ſans précaution ; mais ces mêmes précautions qu'on prend, & dont on a reconnu tant de fois la néceſſité, l'avantage & l'utilité, ne ſemblent-elles pas former un argument invincible contre la négligence, d'ailleurs, des hommes à l'égard de cette maladie ? Car, ſi les meſures qu'on prend contre la contagion ſont avantageuſes dans un cas de petite vérole, comment pourroient-elles ne pas l'être dans tous les cas ſemblables ? Il n'y a qu'un Sophiſte, un ennemi du bien & de toute vérité qui pourroit tenter d'affoiblir l'avantage qu'on peut tirer de cet argument.

Quant à nous, pleins de respect & d'admiration pour tous les traits de prudence & de sagesse de la part des Magistrats, dans toutes les occasions périlleuses de contagion, nous ne savons que bénir la main qui rend des services semblables.

En 1668 (1), le Parlement de Paris est informé qu'il est mort dans la rue de la Parcheminerie un étranger avec soupçon de peste. Il s'assemble sur-le-champ, donne ordre de fermer la maison suspecte, & rend un Arrêt qui enjoint de transférer toutes les personnes de cette maison dans une autre située hors de la ville, qu'un Président voulut bien prêter; défend, sous peine de la vie, à toute personne de les visiter, &c. &c. Et de cette maniere le Magistrat, par un seul acte de prudence & d'activité, met, en un seul jour, une Ville immense à couvert du fléau, & assure la tranquillité de sept

(1) Voyez le Traité de la Police de la Marre.

ou huit cent mille Citoyens. Malheur à l'homme aſſez aveugle, ou aſſez ingrat pour ne pas ſentir tout le prix d'un pareil bienfait (1).

Il paroît donc aſſez prouvé que dans tous les cas de contagions, il n'y a pas de parti plus prudent, plus ſage, plus naturel, qui faſſe en même-temps plus d'honneur aux Magiſtrats, qui ait plus de droit à la reconnoiſſance des hommes, que celui des précautions contre elles. Si tout invite à les prendre, s'il n'eſt pas permis même de les négliger, dans quelque cas; ſi on ne s'eſt jamais repenti de les avoir priſes; ſi l'on eſt venu à bout de garantir de la petite vérole, par leur moyen, des particuliers, des villes, des villages, des iſles qu'on vouloit préſerver; pourquoi ne pas les eſſayer

(1) Il eſt prouvé par l'Hiſtoire que la peſte qui ravageoit alors pluſieurs Provinces de France, ne pénétra point dans Paris, par les ſages meſures qu'on y prit.

ſur d'autres, les étendre, les appliquer à un plus grand nombre d'individus à la fois; pourquoi, enfin, quand la nature le veut, quand l'intérêt des hommes & des Etats l'exige, quand le devoir de l'humanité l'ordonne, pourquoi l'homme ne le veut-il pas? Et s'il le veut, pourquoi ne fait-il rien qui annonce cette volonté? Dois-je entreprendre de prouver qu'il eſt ou biſarre, ou barbare, ou aveugle, ou inconſéquent? Non, je le reſpecte trop: je ne dois lui ſuppoſer que de la négligence, ou l'appréhenſion de l'embarras, de la difficulté, des moyens, des précautions qu'on propoſe, ſur-tout dans les grandes Villes, telle que la Capitale du Royaume. Examinons ſi cette appréhenſion eſt fondée.

*



SECTION IV.

Dans laquelle on prouve la facilité de ſe défendre de la petite vérole dans la Capitale, & où l'on répond à toutes les objections faites à ce ſujet.

Il y a pluſieurs raiſons qui autoriſent à croire que des précautions indiquées par le Gouvernement ſeroient ſujettes à moins d'inconvéniens dans la Capitale, & auroient auſſi plus de ſuccès que dans les Provinces.

D'abord, il eſt plus facile à tout particulier de s'y précautionner & de s'en préſerver, qu'ailleurs. La raiſon en eſt qu'à Paris chacun vit chez ſoi, & communique peu avec ſes voiſins, qu'il ne connoît quelquefois pas du tout. La maladie y ſaute, pour ainſi dire, preſque toujours d'un quartier

à l'autre, & y ſuit plus ſouvent les familles, les ſociétés, les connoiſſances, les réunions, que les rues, les maiſons, ſur-tout dans le gros de Paris & les quartiers honnêtes. Tous les gens de l'art y font cette remarque. Il n'eſt pas rare d'y voir, ſur ſept ou huit locataires, avec famille, qui habitent la même maiſon, les enfans du deuxieme étage, & quelquefois ſur le même quarré, atteints de la petite vérole, tandis que leurs voiſins & ceux du premier, du troiſieme, en ſont à l'abri; ce qu'on n'a peut-être jamais vu dans aucune ville de Province, où la communication dans les maiſons & dans le voiſinage eſt ordinairement très-fréquente & très-intime. Voilà pourquoi la petite vérole, ainſi que toutes les autres maladies contagieuſes, ſont toujouts ſporadiques (1) dans Paris, jamais

(1) On appelle en Médecine maladies ſporadiques, celles qui ſe manifeſtent en quelques en-

épidémiques, ou du moins n'y regnent pas d'une maniere ſuivie & continue, comme dans toutes les villes & villages de Province, &c.

En ſecond lieu, on a plus de raiſons d'eſpérer du ſuccès de la part des précautions dans la Capitale, à cauſe de l'habitude aſſez générale où l'on y eſt de la fuir & de l'éviter; d'où réſulte un avantage pour Paris, qu'on n'a dans aucune ville de Province; c'eſt qu'il y a, au moins, un tiers de ceux qui y ſont nés & qui y vivent, qui échappent naturellement aux attaques de la maladie; ce qu'on n'obſerve peut-être nulle part en Europe (1); & la plus grande partie de

---

droits, ſans ſe répandre généralement & d'une maniere continue.

(1) Il n'y a peut-être pas de peuple plus raiſonnable & plus éclairé que le Pariſien au ſujet de la petite vérole : il n'y en a pas non plus de plus heureux à cet égard. On pourroit parier hardiment pour un tiers & demi des natifs de Paris qui n'ont pas eu cette maladie. Le Pari-

ceux qui l'ont eue, l'ont prise chez leur nourrice.

Toutes ces circonstances réunies portent à croire qu'à avantage égal, du côté des secours politiques, il y auroit beaucoup plus de facilités à s'en défendre dans la Capitale, qu'ailleurs. Ce seroit une erreur de croire que la multitude des hommes qu'on y voit fût un obstacle aux précautions. Les progrès d'une contagion quelcon-

---

sien sait que la petite vérole est contagieuse & il l'évite. Vous ne l'entendez jamais parler de germe, de gourme ou de tribut. Aussi a-t-on remarqué que presque tous les Ecrivains imbus de ces idées, n'étoient pas de Paris. C'étoient des hommes nés dans quelque ville ou village de province, qui avoient été bercés de ces contes par leur nourrice, & qui n'ayant pas eu la force de les abjurer, étant grands, en parloient sans y penser, dans leurs écrits. M. de Voltaire parle en plus de 30 endroits de ses ouvrages, de la petite vérole; il n'est jamais question de germe. M. de la Condamine ne parloit jamais d'inoculation, sans commencer par le germe inné. On sait que M. de la Condamine n'étoit pas de Paris. Il y en a bien d'autres, dira-t-on, oui; mais heureux celui qui ne croit point à sa nourrice.

que

que ne dépendent jamais du nombre des individus, mais de leur poſition, de leurs mœurs, de leur maniere de vivre & de ſe communiquer. S'ils ſont dans l'uſage de s'aſſembler, de vivre enſemble dans une union très-intime & peu délicate, ſur-tout qu'un commerce, qu'un intérêt commun les raſſemble en troupe, les lie à des devoirs communs, c'eſt alors que les maladies contagieuſes font des progrès ſenſibles, ſur-tout s'il n'y a point de police pour arrêter leurs progrès. Elles attaquent alors preſque tous les individus raſſemblés; c'eſt ce qu'on obſerve dans les armées, dans certaines maiſons nombreuſes, dans les villages, &c. Une dyſenterie, une fièvre pourpreuſe, une petite vérole y attaquent tout. Il n'en eſt pas de même à Paris, où la communication entre les habitans eſt interceptée à chaque inſtant. Auſſi ces ſortes de maladies, comme on vient de le dire, n'y règnent jamais comme en Province. Sur environ neuf cent mille

habitans qu'il y a dans la Capitale, il n'y a peut-être pas huit cent personnes attaquées de la petite vérole, dans chaque saison. Sur cinquante mille maisons, il n'y en a peut-être pas quatre cens où on l'observe, & encore la maladie est-elle dispersée dans différens quartiers. Ainsi, ce seroit se tromper, si, dans le système des précautions, on considéroit tous les quartiers, toutes les rues, toutes les maisons attaquées & un mouvement général pour y remédier. L'action de la Police ne se porteroit jamais que sur quelques points & quelques individus; & puisqu'il y a un tiers des hommes qui s'y sauve naturellement, au milieu des abus qui y perpétuent le mal, il est plus que probable qu'avec un règlement pour y remédier, il y auroit bientôt une diminution subite, une réduction sur ce nombre, &c. qui deviendroit frappante & générale.

On a déja fait voir dans un Mé-

moire, qu'il eſt poſſible d'avoir connoiſſance de toutes les petites véroles qui ſont dans Paris, ſoit par la voie des parens du malade ou de ceux qui le ſoignent, ſoit par celle des gens de l'art, ſoit enfin par celle des Commiſſaires ou des Inſpecteurs de Police. Cette connoiſſance une fois acquiſe, il ſeroit très-facile de faire parvenir à ceux qui le ſoignent ou l'approchent, un réglement de Police qui renfermeroit les principales précautions à prendre dans l'intérieur des maiſons, & ce qu'il convient de faire en pareil cas. Dans la plupart des Villes de France, où l'on a pratiqué l'inoculation, nommément à Nîmes, il étoit enjoint aux parens du malade de mettre un Ecriteau ſur ſa porte, pour annoncer l'inoculation de la maladie & le danger de la contagion. Cela a toujours produit un bon effet. S'il eſt des cas où l'on ne puiſſe pas acquérir cette connoiſſance; ſi un particulier a des raiſons pour cacher la maladie, ce qui arrive

quelquefois, ſur-tout dans e commerce, il ſe précautionnera également & peut-être mieux, dans l'intérieur de ſa maiſon, tant pour ſon propre intérêt, que pour ſe ſouſtraire à un règlement de Police ; & alors le but du Magiſtrat, qui n'a en vue que d'intercepter la communication, & de remédier aux abus, ſera également rempli.

L'objection qu'on pourroit faire encore au ſujet des gens de l'art qui viſitent les malades, quoiqu'elle mérite quelque attention, n'eſt point aſſez forte pour qu'on s'y arrête. 1°. Il eſt bien difficile qu'un Médecin, par exemple, qui ne tâte ordinairement que le pouls, dans ce cas, puiſſe porter ainſi la contagion ailleurs; en ſecond lieu, il y en a pluſieurs qui ont l'attention, en pareille circonſtance, de ſe laver les mains avec un mêlange d'eau & de vinaigre, avant de ſortir de la maiſon; en troiſieme lieu, un Médecin bien occupé, qui ne touche

ordinairement que des malades, ne communique pas la petite vérole à celui qui a une pleuréſie, une apoplexie, &c. une maladie, en général, préſerve toujours le corps d'une autre; en quatrieme lieu, quand ce petit inconvénient, auquel on peut parer même, avec un peu d'attention, exiſteroit, devroit-il empêcher de ſe précautionner? Mais ce ne ſont pas les gens de l'art qui contribuent le plus à répandre la maladie; ces cas ſont ſi rares, qu'ils ne méritent pas qu'on les compte.

Une des plus fortes objections qu'on ait faites, eſt celle qui a pour objet la quantité des habitans de Paris, & l'immenſité de ſon étendue. Mais on a fait voir que le grand nombre des habitans n'eſt point un obſtacle aux précautions, au contraire, qu'il en favoriſe l'exécution, en formant un peuple d'êtres iſolés, ſouvent inconnus entr'eux. Quant à l'étendue de la Capitale, vu l'excellence de la Police, on ſait que ce que l'on peut faire

dans un quartier, peut s'exécuter avec la même facilité, dans un autre. Paris peut être considéré comme une réunion de dix ou douze villes qui se touchent & forment ses douze principaux quartiers. Chacun de ces quartiers en particulier, est régi, éclairé ou surveillé par quatre Commissaires, deux Inspecteurs & plusieurs Exempts de Police, qui veillent sans cesse au bon ordre & à la sûreté des Citoyens. Ce qui n'est pas compris sous leur inspection a une Police & une Juridiction particulieres, mais qui ressortent toutes de la Police générale; de cette maniere toutes les parties de ce grand corps aboutissent à un centre commun qui est la grande Police ou l'ame qui veille & anime le tout; au point qu'il est aussi facile aujourd'hui aux Magistrats d'y faire exécuter une Ordonnance dans toutes ses parties, qu'à un Général d'armée, un ordre dans tous les corps de troupes en général, & dans cha-

cun en particulier. Ainſi l'immenſité de l'étendue de Paris ne peut point former un obſtacle aux précautions.

On objectera peut-être encore (& malheureuſement on ne trouve que trop de gens à objections, lorſqu'il s'agit de faire le bien) qu'en ſuppoſant que la France puiſſe ſe délivrer entierement de la petite vérole, en en mettant toutes ſes villes à couvert, elle ſera ſans ceſſe expoſée à une contagion étrangere ? Je le veux. On peut auſſi oppoſer ſans ceſſe une barriere à ſon introduction : on peut l'étouffer toujours dans ſa naiſſance. En attendant, un peuple innombrable eſt préſervé; des eſpaces immenſes ſont à l'abri du fléau; des millions d'hommes en ſont à couvert. Parce que mon voiſin eſt fou, négligent, ou malade, dois-je renoncer au projet d'être ſage, à celui de me garantir des maux contagieux. Les Hottentots vinrent-ils nous demander avis pour ſe préſerver de la petite vérole, lorſque les Hol-

landois la leur apporterent ? N'eſt-il pas probable plutôt que les Etats d'Hollande, ceux d'Allemagne, enfin tous nos voiſins, témoins de nos ſuccès, ſuivroient tous notre exemple, & qu'une conduite ſi ſage ne pourroit manquer d'avoir bien-tôt des imitateurs. Mais je veux encore que toutes les nations voiſines reſtent dans le plus parfait aveuglement à cet égard, que notre exemple n'entraîne celui d'aucun peuple d'Europe, (ce qui n'eſt point à ſuppoſer) croit-on que toutes les marchandiſes, tout ce qui entre dans un Royaume ſoit infecté de petite vérole, que tous ceux qui les touchent en ſoient atteints ? & en ſuppoſant même l'impoſſible, que cela ſoit, que la contagion étrangere fourniſſe aſſez de levains à la maladie, pour tenir ſans ceſſe les Magiſtrats en haleine, ce petit inconvénient même, quand il exiſteroit, ſeroit-il capable de contrebalancer l'avantage inexprimable

de la sûreté, de la tranquilité, de la préservation d'une vingtaine de millions d'habitans répandus dans une espace de cinq ou six cent lieues ? A quoi servent donc les loix, les lumieres du siècle, les règlemens de Police, s'ils n'ont pour but la tranquilité & la conservation des Citoyens ? A quoi bons tant de bras armés pour la défense, si le plus grand ennemi que nous ayons à combattre est sans cesse à nos portes ? Mais soyons de bonne foi ! il ne faudroit pas des armées pour mettre fin au fléau, il ne faudroit que l'extirpation du préjugé qui le retient encore parmi nous. Le phantôme effrayant des précautions s'évanouit, à mesure qu'on connoît mieux la maladie. Sa destruction ne tient peut-être qu'à celle des abus. Malgré tous ces abus, on observe des intervalles libres très-considérables, dans les villes. En y remédiant, que n'a-t-on pas à espérer ?

Du côté le plus à craindre, la France

ſe trouve en sûreté, & garantie de toutes les contagions étrangeres quelconques, par l'uſage des quarantaines qu'on fait obſerver à tous les vaiſſeaux qui viennent du Levant; du côté du Piémont, de la Suiſſe & de l'Eſpagne, par des montagnes preſque inacceſſibles, qui rendent les points de communication moins nombreux; des autres côtés, par des mers, des lacs ou des fleuves qui donnent le même avantage. Il n'y auroit donc que quelques points de ſes frontieres ſur leſquels il faudroit porter un peu de vigilance, pendant quelque tems. Cette conſidération peut-elle former une difficulté à côté de la certitude de ſauver peut-être à l'Etat vingt ou trente mille ſujets par an.

Bien loin d'effrayer, comme on a dit, le Peuple par un appareil de précautions, qui n'exiſte point; lui annoncer que la petite vérole eſt une maladie contagieuſe, qu'il faut s'en défendre & qu'on vient à ſon

ſecours, c'eſt entrer dans ſes vues, l'inſtruire, le conſoler & le ſauver en même tems.

Cette ſage coutume de ſe précautionner contre les maux contagieux, généralement établie, ſeroit peut-être l'époque du plus grand bonheur parmi nous ; ce ſeroit du moins le moyen le plus certain de diminuer un peu la ſomme de nos maux phyſiques. Cet uſage (toujours né du beſoin) ſuivi de tems immémorial, chez les plus anciens peuples de la Terre, a toujours annoncé une ſupériorité de lumieres, une perfection dans les mœurs, & une antiquité d'origine. On l'a converti même en actes de religion. (1).

(1) L'Abbé Gaudereau qui avoit voyagé dans l'Inde, la Perſe & chez preſque tous les Peuples d'Aſie, rapporte dans la Relation que nous avons citée, que les Perſes, qui ſont le Peuple d'Aſie, qui connoît le mieux l'art de ſe conſerver & de ſe préſerver des maux contagieux auxquels les autres nations ſont ſujettes, ne doivent cet avantage qu'à l'habitude où ils ſont de ſe baigner ſouvent, d'être d'une extrême propreté pour leurs vêtemens, leurs meubles

La plupart des loix Hébraïques, une infinité de rites Religieux usités chez tous les peuples d'Orient, ce fréquent usage des bains, ces lotions de diverses parties du corps, ces sacrifices; ces parfums, ces différentes purifications par l'eau ou le feu, cette extrême propreté prescrite, ces soins de se purifier ordonnés, la circoncision même; ces défenses rigoureuses de se souiller, de toucher au sang, aux humeurs, dans certaines circonstances, aux matieres suspectes, aux animaux immondes, &c. tout n'annonce-t il pas le but physique à côté du moral; la néceffité d'introduire, dans les mœurs des peuples qu'on veut conserver, des

---

leurs maisons; &c. ce qui fait chez eux une partie des cérémonies auxquelles est attachée la rémission de leurs péchés. Ce n'est que de cette maniere que ce peuple a trouvé le secret de se préserver de toutes les maladies pestilentielles; & ce n'est qu'en l'imitant, qu'on peut se flatter, non d'atteindre dans nos mœurs, à ce degré de perfection auquel il est parvenu; mais du moins d'en approcher

pratiques ſalutaires capables de les garantir d'une infinité de maux ; pour arriver enfin à ce point ſi difficile à trouver, le chef-d'œuvre du Légiſlateur, où l'on peut dire : *mens ſana in corpore ſano*.

A l'exemple donc de nos maîtres, de ces antiques habitans de la Terre, qui jouiſſoient eux-mêmes du fruit d'une infinité de ſiècles d'obſervations & d'expériences faites par leurs peres, ſur les peſtes, ſur les lèpres, ſur tous les maux contagieux, tâchons au moins d'éviter dans nos climats une de ces lèpres qu'on y a apportée, & ſachons donner une fois l'exemple à nos voiſins d'une entrepriſe utile, de précautions ſages & néceſſaires contre un fléau contagieux.





SECTION V.

Maniere dont on prend la petite vérole.

Si l'on demande, avant tout, comment on prend la petite vérole, & en quoi consistent ces précautions? On répondra que cette maladie se prend de trois ou quatre manieres principales : 1°. en touchant la peau ou les humeurs des malades, ou les corps imprégnés de matiere varioleuse, tels que la laine, le linge, &c. (le contact seul (1) & instantané suffisant pour donner la maladie;) 2°. par les alimens qu'on

---

(1) Voyez les expériences faites à ce sujet, insérées dans le *Journal Britannique, Mars, Avril 1754; l'Histoire de la petite vérole; l'Avis au Public sur son plus grand intérêt, &c.* où l'on trouve les différentes manieres de communiquer cette maladie par le contact seul, soit au moyen des chemises qu'on fait porter aux

avale; (la voie de la déglutition étant ptopre à faciliter cet effet, comme on l'a éprouvé plusieurs fois à Constantinople, en Angleterre, &c.) 3°. par une inoculation sensible, soit sanglante, ou non, comme par une écorchure, une simple égratignure faite

---

enfans comme en Irlande, soit au moyen d'un manchon, de l'infriction à la peau, &c.

Dans une expérience d'inoculation faite à Vaugirard par M. Gatti sur quelques enfans, une petite fille ayant été inoculée à sa maniere, & les autres enfans de ce village lui ayant témoigné une espece de jalousie de n'avoir pas été touchés, disoient-ils, par le Sorcier; la petite fille défit sa bande, découvrit la plaie de l'insertion, y frotta sa main qu'elle passa au visage d'un autre petite fille, qu'elle inocula ainsi par frottement d'une maniere aussi certaine qu'elle l'avoit été elle-même, en lui disant : *Et toi aussi tu en auras.*

Cette voie de communication paroît être interdite pour les animaux dont un poil épais, la laine ou les plumes empêchent l'introduction des virus par les pores de la peau, & il est presque démontré aujourd'hui, qu'ils s'infectent toujours par celle de la déglutition, soit en mangeant, soit en se léchant, &c. au lieu que dans l'homme, dont la peau n'est pas assez garantie, cette voie est la plus ordinaire.

à la peau, (la fille d'un Apothicaire de Paris (1) ayant été inoculée par hasard, de cette maniere par un petit chat qui l'avoit égratignée, & la méthode des Sutton ne consistant que dans une simple égratignure, ou à soulever seulement l'épiderme.) Il en est de même du virus pestilentiel (2) de l'hydrophobique, du vénérien, du cancéreux, du poison de la vipere, &c. qui se communiquent tous par inoculation.

Quant aux précautions, on les a déja

---

(1) La fille de M. de Machy, célèbre Pharmacien de Paris, rue du Bacq.

(2) Voyez *la Relation des différentes especes de pestes que reconnoissent les Orientaux, par M. l'Abbé Gaudereau, à Paris, chez Quillau 1721.* On trouve à la page 88 de cet écrit, qui contient des vérités extrêmement précieuses, la maniere dont cet Auteur fut inoculé de la peste à Trebizonde, pour s'être écorché au talon & pour avoir marché, nuds pieds, sur un tapis qui avoit servi à envelopper un Capucin mort de cette maladie. Le charbon se forma au talon vingt-quatre heures après. Si ce rapport est exact, on en peut conclure que le virus pestilentiel est plus actif, plus rapide dans ses effet que le varioleux, dont l'action n'est bien sensible qu'au bout de 4 ou 5 jours.

indiquées, dans l'Hiſtoire de la petite vérole, & dans l'Avis au Public; mais le genre en eſt indifférent; c'eſt aux Magiſtrats à les preſcrire. Si on trouve les nôtres trop difficiles dans l'exécution, on peut les modifier ſuivant les circonſtances; & d'ailleurs elles ſont ſi ſimples, ſi faciles à deviner, elles ſe réduiſent à un ſi petit nombre de moyens, que ſi on le vouloit, un Signal quelconque pour avertir que la petite vérole eſt à tel endroit, le ſoin de renfermer les pauvres dans une maiſon particuliere, comme à l'Hopital Saint-Louis par exemple, celui de s'éloigner des foyers de contagion, & un peu d'attention ſur le linge qui auroit ſervi aux malades, ſuffiroient preſque pour en venir à bout. On ajoutera ſeulement que de quelque maniere qu'on s'y prenne, pourvu qu'on défende la communication entre les malades & les ſains, ſur-tout lorſque la petite vérole eſt en ſuppuration ou en croûtes; pourvu qu'on lave avec

ſoin tout ce qui eſt ſuſceptible d'infection, à l'eau froide (1) ou bouillante, ou à la leſſive, ou au vinaigre, & qu'on expoſe les meubles au grand air, pendant quelque temps, après les avoir bien broſſés, battus & lavés, &c. en ajoutant le ſoin de remédier ſur-tout aux abus qui ſe commettent dans les Villes, on en viendra bientôt & facilement à bout. Mais il faut néceſſairement le concours des Magiſtrats. Sans cette condition, un quart des hommes ſe ſauvera, un autre quart s'inoculera, le troiſieme toujours tremblant en ſouffrira & le quatrieme ſera maltraité ou périra ; au lieu qu'avec des précautions, tout ſe ſauvera.

Après avoir rempli nos devoirs de

---

(1) On croit avoir ſuffiſamment prouvé dans *les Recherches ſur les maladies épizootiques, publiées par ordre du Roi*, que l'eau ſimple eſt le plus grand moyen, & peut-être le ſeul, après le feu, pour opérer la vraie déſinfection des meubles, uſtenſiles, étoffes, &c. on y a prouvé de plus l'inutilité de tous les parfums ordinaires.

Citoyen, dit tout ce que la conſcience, l'humanité, l'amour du vrai, ne nous permettoient de taire en aucune maniere ; ſi nous ne ſommes pas aſſez heureux pour voir exécuter, de toutes les entrepriſes, la plus conſolante pour les hommes, la plus avantageuſe pour tous les Etats, j'oſe prédire que la poſtérité le verra ; qu'il s'élevera un jour, peut-être bientôt, des ruines de l'édifice mal établi des préjugés & de la ſuperſtion, quelque Corps compoſé de gens aſſez courageux, aſſez éclairés, aſſez forts pour foudroyer l'erreur, aſſez partiſans de la vérité pour la venger & la faire valoir, aſſez amis de l'humanité pour la ſecourir, qui éloigneront à jamais d'Europe les maladies peſtilentielles & étrangeres qu'elle a reçues, la petite vérole & toutes les horreurs qu'elle traîne à ſa ſuite.

F I N.

Methode pour préserver les Enfans de la petite Verole.

Lorsqu'un Enfant vient au monde il faut que la sage femme le saisisse d'une main, dans la partie attachée au ventre de l'enfant, et que de l'autre après avoir fait la section, elle exprime toutes les liqueurs contenues dans cette partie excédente. pour s'assurer du succès de cette opération, il suffira de laisser sortir quelques gouttes de sang, en cessant de comprimer la partie excédente du cordon ombilical. ensuite on fera la ligature à l'ordinaire.

On peut observer à l'occasion de cette pratique, que les animaux coupent à leurs petits le cordon ombilical avec les dents, et le lechent jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sang. ils le préservent ainsi d'une infinité de maladies. peutetre les personnes qui n'ont jamais eu la petite verole, ont elles été ainsi garanties par des sages femmes qui suivoient cette méthode sans en conoitre l'utilité. au reste que risque t'on de l'éprouver. (affiches de metz 1779 N.° 4)

Voyez aussi le Précis d'une lettre de M. Salchow. D. en médecine à Meldorf, aux auteurs des recueils de Berlin, concernant le preservatif, constaté par l'experience. dans l'esprit des journaux aoust 1778. p. 318.

brocke — 1 — 4
carton — 0 — 6
papier — 0 — 2

1 — 12

